

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2021



Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit



Rapport d'activité

L'opposante et militante des droits de l'homme bélarusse

Maria Kalesnikava, représentée par sa sœur **Tatsiana Khomich**, reçoit le prix Václav Havel pour les droits de l'homme 2021 (Strasbourg, 27 septembre 2021)

Discours d'**Angela Merkel**, Chancelière fédérale d'Allemagne. Rolf Mafael, Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 20 avril 2021)

Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, au 25^e anniversaire de l'adhésion de la Croatie au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 19 novembre 2021)

Maia Sandu, Présidente de la République de Moldova (Strasbourg, 19 avril 2021)

János Áder, Président de la Hongrie (Strasbourg, 29 septembre 2021)

Édition anglaise :

Highlights 2022

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : «© Conseil de l'Europe, 2021 ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int. Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction de la Communication

Photos :

© Conseil de l'Europe

Couverture et mise en page :
Service de la production
des documents et publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, octobre 2022

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2021

Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

Table des matières

COMITÉ DES MINISTRES	5
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	11
Traiter la covid-19 de manière sûre et équitable	11
Une demande forte en faveur d'un environnement sain	11
Vers une plus grande égalité	12
Crises et conflits – Une approche fondée sur des principes, un facteur d'apaisement	14
Équité pour les enfants, les migrants et les autres minorités	15
Suivi : dans quelle mesure les États respectent-ils les normes du Conseil de l'Europe ?	16
Personnalités invitées, observation des élections, élection de juges, etc.	16
Prix	16
Travail avec les parlements nationaux	17
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	19
Les sessions du Congrès	19
Covid-19 et relance postcrise dans les villes et les régions	20
Suivi et promotion de la démocratie locale et régionale	20
Mise en œuvre des activités thématiques	22
Renforcer le dialogue politique et institutionnel	22
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	25
La Cour lance la stratégie de traitement des affaires « à impact »	25
L'entrée en vigueur du Protocole n° 15	25
La résolution révisée sur l'éthique judiciaire	26
Le dialogue avec les acteurs du système de la Convention	26
Points forts de la jurisprudence de la Grande Chambre en 2021	28
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	31
Suivi des pays	31
Travail thématique	33
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)	35
La voix de la société civile au Conseil de l'Europe	35
La voix de la solidarité avec la société civile européenne	35
AFFAIRES POLITIQUES ET RELATIONS EXTÉRIEURES	37
Conseil politique	37
Mesures de confiance	37
Coopération interinstitutionnelle et relations extérieures	38
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	41
Droits de l'homme, développement et mise en œuvre	41
Questions spécifiques aux droits de l'homme	42
Action contre la criminalité	44
Justice et coopération juridique	46
DÉMOCRATIE	49
Bonne gouvernance	49
Dignité humaine, égalité et non-discrimination	52
Droits des enfants	54
Sociétés démocratiques durables	58
ACTION SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES	67
Actions mondiales	67
États membres	67
États non membres	70
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	72
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	75
COMMUNICATION	77
Communication audiovisuelle et en ligne	77
Relations publiques et publications	77
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2021 (EN EUROS)	81
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2021 (EN EUROS)	82
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2021	84



Transfert de la présidence du Comité des Ministres de l'Allemagne à la Hongrie. **Harry Alex Rusz**, Représentant permanent de la Hongrie; **Péter Sztáray**, secrétaire d'État en charge de la politique de sécurité au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Hongrie; **Julia Dumay**, adjointe à la maire de Strasbourg; **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe; et **Rolf Mafael**, ambassadeur, Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juin 2021)

Transfert de la présidence du Comité des Ministres de la Hongrie à l'Italie. Inauguration du tramway aux couleurs de l'Italie. L'ambassadeur **Harry Alex Rusz**, Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe; **Julia Dumay**, adjointe à la maire de Strasbourg; **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe; et l'ambassadeur **Michele Giacomelli**, Représentant permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 17 novembre 2021)



Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2021 sont consultables sur le site : www.coe.int/cm.

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2021, le Comité des Ministres a été présidé par l'Allemagne jusqu'au 21 mai, ensuite par la Hongrie jusqu'au 17 novembre, puis par l'Italie.

La 131^e session ministérielle s'est tenue par visio-conférence depuis Hambourg (Allemagne), le 21 mai 2021, où le Comité a pris une série de décisions. Lors de la session, le Comité des Ministres s'est félicité du rapport d'avancement de la Secrétaire Générale sur les mesures de réforme et a exprimé son avis sur le **Cadre stratégique du Conseil de l'Europe** pour les quatre prochaines années. Il est convenu d'introduire une période de programmation quadriennale pour l'Organisation, tout en poursuivant le cycle budgétaire biennal existant. Les ministres ont souligné le rôle et la responsabilité de l'Organisation pour assurer la mise en œuvre de ses conventions, élaborer de nouvelles normes juridiquement contraignantes en réponse aux nouveaux défis et apporter une assistance aux États membres par l'intermédiaire de ses programmes de coopération. Ils ont aussi rappelé l'importance pour le Conseil de l'Europe de coopérer avec ses principaux partenaires internationaux et, s'agissant des conflits non résolus, de travailler de concert à des solutions politiques conformes aux normes et aux principes du droit international.

Lors de sa 131^e session, et dans le contexte du 60^e anniversaire de la Charte sociale européenne de 1961, le Comité des Ministres a souligné l'importance de la Charte pour garantir les droits sociaux sur le continent. Il a pris note du récent rapport de la Secrétaire Générale intitulé « Améliorer la mise en œuvre des droits sociaux – renforcer le système de la Charte sociale européenne », ainsi que des travaux intergouvernementaux qui se poursuivent sur cette question. Le 13 octobre 2021, les Délégués ont adopté une déclaration, réitérant la détermination du Comité à faire en sorte que le système de la Charte bénéficie du soutien politique et des outils et moyens nécessaires pour assurer son efficacité.

Au cours de la session à Hambourg, le Comité a appelé les États parties à continuer de renforcer la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) au niveau national et conformément aux déclarations précédentes sur la garantie de l'efficacité à long terme du système de la Convention. L'année 2021 a vu une augmentation du nombre de nouveaux arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, suivie d'une augmentation du nombre d'affaires pendantes devant le Comité des Ministres (1379 nouvelles affaires en 2021 contre 983 en 2020). Au cours de ses quatre réunions spécifiques « droits de l'homme » consacrées à la **surveillance de l'exécution des arrêts** et des décisions de la Cour, 5 533 affaires étaient pendantes à la fin de l'année (5 233 affaires en 2020). La surveillance de 1 122 affaires, dont 170 affaires de référence, a été close.

Au cours de l'année, le Comité des Ministres a tenu plusieurs **échanges de vues**, notamment avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, avec la Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

Tout au long de l'année, le Comité des Ministres, à travers différentes décisions, a réaffirmé son opposition sans équivoque à la **peine de mort**, y compris à toute réintroduction de celle-ci, en tout lieu et en toutes circonstances, tout en réitérant son objectif de créer une zone exempte de peine de mort en Europe.

En juillet, en ce qui concerne **l'égalité des sexes et la diversité**, les Délégués ont pris note du rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la Stratégie 2018-2023 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



Vsevolod Knyazev,
Président de la Cour
suprême de l'Ukraine, et
Christos Giakoumopoulos,
Directeur général, Droits
de l'Homme et État
de droit, pendant la
conférence « Développer la
jurisprudence des tribunaux
ukrainiens sur les recours
adéquats : jurisprudence
de la Cour de Strasbourg
et pratiques du Comité des
Ministres » (Strasbourg,
17 décembre 2021)

■ S'agissant de l'intelligence artificielle, les Délégués ont pris note de l'étude de faisabilité du **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)** relative à un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit, qui a été adoptée à l'unanimité par le CAHAI.

■ Le 28 avril, les Délégués ont adopté une **Déclaration du Comité des Ministres relative à la protection du droit au respect de la vie privée des enfants dans l'environnement numérique**.

■ En novembre 2021, à l'occasion du 10^e anniversaire de la **Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME)**, les Délégués ont adopté une **déclaration visant à protéger la santé publique par des mesures de droit pénal**, en soulignant l'importance de la convention pour garantir et promouvoir la protection de la santé publique en luttant contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires.

■ Dans le domaine du sport, le Comité des Ministres a adopté la **Charte européenne révisée du sport** qui formule le principe d'un « droit au sport » dont chacun doit pouvoir bénéficier.

■ En juin, les Délégués ont adopté la **Résolution CM/Res(2021)4 relative au Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) et son statut révisé** qui y est annexé. À la même date, le Comité des Ministres a adopté une **Déclaration à l'occasion du 50^e anniversaire du Groupe Pompidou**.

■ Le 21 mars, le Président du Comité des Ministres, le Président de l'Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale ont uni leurs voix pour une déclaration concernant le **retrait annoncé de la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)**.

■ En mai, les Délégués ont adopté les **Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à venir**.

■ Dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe, les Délégués ont adopté un **Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025)** et ont invité la Secrétaire Générale à assurer sa mise en œuvre effective.



Rencontre entre **Péter Szijjártó**, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de Hongrie, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et **Rik Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 21 juin 2021)

■ S'agissant de la **lutte contre le terrorisme**, les Délégués ont adopté les Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational, élaborées par le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT).

■ Le 17 novembre 2021, les Délégués ont adopté un **Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité**, relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques. Dans ce contexte, ils ont pris note de l'avis de l'Assemblée sur ce texte important.

■ La situation dans un certain nombre d'États membres a été régulièrement discutée au sein du Comité des Ministres, y compris les activités de coopération visant à accompagner les différents pays dans leurs efforts pour rendre la législation, les institutions et les pratiques plus conformes aux normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. À cet égard, les Délégués ont pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour **l'Arménie** 2019-2022, et se sont félicités des progrès accomplis.

■ Les Délégués ont pris note avec satisfaction du rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2020 pour la **République de Moldova**. Considérant les résultats positifs obtenus dans la mise en œuvre de ce plan d'action, ils ont réitéré leur invitation aux États membres et observateurs à envisager des contributions volontaires afin de compléter le financement actuellement disponible pour le Plan d'action pour la République de Moldova pour la période 2021-2024.

■ En avril, les Délégués ont pris note d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour **l'Azerbaïdjan** 2018-2021, et se sont félicités des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Ils ont encouragé la réalisation de tous les objectifs visés dans le plan d'action et ont chargé le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action et de présenter un rapport final sur ses résultats au terme de sa mise en œuvre.

■ En décembre 2021, les Délégués ont approuvé un plan d'action visant à apporter une assistance à la **Bosnie-Herzégovine** pour la période 2022-2025, et ont pris note d'un rapport sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe au **Kosovo**¹.

1. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



131st Session of the Committee of Ministers of the Council of Europe, Hamburg, 21 May 2021

131e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Hambourg, 21 mai 2021

131. Treffen des Ministerkomitees des Europarats, Hamburg, 21. Mai 2021



131^e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme;

Péter Szijjártó, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie;

Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;

Heiko Maas, ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne;

Leendert Verbeek, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux;

Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe;

Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Hambourg, 21 mai 2021)

■ En mai, les Délégués ont adopté une série de décisions sur la **situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)**. En particulier, ils ont réaffirmé leur attachement au règlement pacifique des conflits, ainsi qu'à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et se sont déclarés profondément préoccupés devant l'importante dégradation de la situation des droits de l'homme en Crimée pendant l'occupation russe, qui a donné lieu à de multiples et graves violations des droits de l'homme. Ils ont invité instamment la Fédération de Russie à respecter ses obligations en vertu du droit international et à rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et ont invité la Secrétaire Générale à faire régulièrement rapport, au moins une fois par an, sur la situation des droits de l'homme en Crimée.

■ En mai, le Comité des Ministres a adopté une série de décisions sur le **conflit en Géorgie**. En particulier, il a estimé que, plus de douze ans après le conflit armé entre la Fédération de Russie et la Géorgie, la Fédération de Russie continue de faire obstacle au processus de règlement pacifique du conflit et de compromettre la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région à travers le maintien de sa présence militaire dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud (région de Tskhinvali). Ils se sont également déclarés profondément préoccupés par la nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme et ont encouragé la Secrétaire Générale à continuer de soumettre au Comité des Ministres ses rapports de synthèse semestriels sur le conflit en Géorgie. En novembre 2021, la Secrétaire Générale a présenté le 24^e rapport de synthèse sur le conflit en Géorgie, couvrant la période d'avril à septembre 2021.

■ Les Délégués ont pris note du réexamen par la Secrétaire Générale de la politique à l'égard des régions voisines et de la contribution du Conseil de l'Europe à la gouvernance mondiale. Ils ont également approuvé des partenariats de voisinage pour la période 2022-2025 avec le **Maroc et la Tunisie**, tout en appelant les autorités tunisiennes à respecter et garantir la démocratie, les droits fondamentaux et l'État de droit en Tunisie. Par ailleurs, les Délégués ont pris note avec satisfaction du rapport de suivi sur la mise en œuvre des priorités de coopération de voisinage pour la période 2019-2021 avec le **Kazakhstan**.

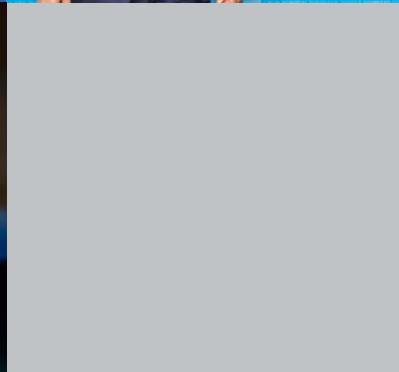


Vernissage de l'exposition « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en Italie : un patrimoine européen ».
 M. **Stefano Dominioni**, Secrétaire exécutif de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels;
 l'ambassadeur **Michele Giacomelli**, Représentant permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe;
Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 24 novembre 2021)

■ En 2021, la coopération avec d'autres instances internationales a continué de figurer en bonne place parmi les priorités du Comité des Ministres. En février, les Délégués ont tenu leur échange de vues annuel (questions relatives aux droits de l'homme) avec la Présidente du Conseil des droits de l'homme des **Nations Unies** sur l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, et sur les droits de l'homme et la pandémie, ainsi qu'une discussion thématique sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle.

■ Concernant **l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**, les Délégués ont pris note du rapport du Président sur les résultats des 33^e et 34^e réunions du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, tenues respectivement en avril et novembre 2021.

■ En 2021, le Comité des Ministres a pris note du rapport de suivi 2020 qui souligne notamment **l'impact de la covid-19 sur la mise en œuvre du programme et du budget**. Les Délégués ont adopté une résolution révisée sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Cette révision offre un cadre juridique plus adapté et plus efficace pour travailler au cours du prochain quadriennal. En septembre, les Délégués ont adopté un nouveau Statut du personnel qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et qui rationalise le cadre juridique régissant la gestion du personnel, dont la réforme représente le pilier central de l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacité de l'Organisation. En novembre, les Délégués ont adopté le premier **Programme quadriennal du Conseil de l'Europe pour la période 2022-2025** et le budget pour 2022, ainsi que le budget pour 2023 sur une base provisoire, en se fondant sur les décisions adoptées par les ministres à Hambourg en mai 2021 et en s'appuyant sur les priorités stratégiques clés de la Secrétaire Générale.



Maia Sandu, Présidente de la République de Moldova

Benedetto Della Vedova, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Italie (Strasbourg, 6 octobre 2021)

Zdravko Krivokapić, Premier ministre du Monténégro



János Áder, Président de la Hongrie (Strasbourg, 29 septembre 2021)

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux français (Strasbourg, 23 avril 2021)

Alexander De Croo, Premier ministre de Belgique (Strasbourg, 23 juin 2021)

Visite de **Didier Reynders**, Commissaire européen à la justice



Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Péter Szijjártó ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie

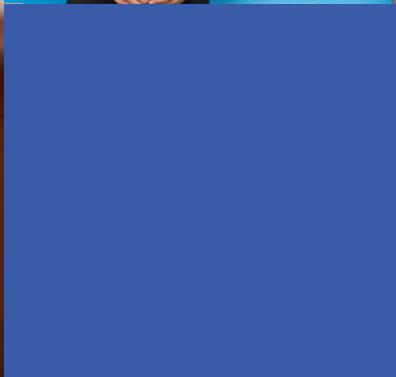
Robert Gelli, secrétaire d'État à la Justice, directeur des Services judiciaires de Monaco (Strasbourg, 13 septembre 2021)



Judit Varga, ministre de la Justice de la Hongrie (Strasbourg, 8 novembre 2021)

Yanaki Stoilov, ministre de la Justice bulgare (Strasbourg, 25 octobre 2021)

Nikola Dimitrov, Vice-Premier ministre chargé des affaires européennes de la Macédoine du Nord (Strasbourg, 30 septembre 2021)



Assemblée parlementaire

Le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire, son règlement, son calendrier, ses événements, son calendrier, le profil de ses membres et leurs activités au sein de l'Assemblée ainsi que les textes adoptés par l'Assemblée en 2021 sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée: <http://assembly.coe.int>

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, composée de représentants de parlements nationaux des États membres – y compris de l'opposition –, constitue un forum de discussion et de propositions sur des questions politiques et de droits de l'homme en Europe. Qualifiée de « moteur politique » de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire est à l'origine de nombreuses conventions du Conseil de l'Europe, y compris la Convention européenne des droits de l'homme.

Président de l'Assemblée parlementaire: M. Rik Daems (Belgique)

UNE VOIX POUR LES PEUPLES D'EUROPE

TRAITER LA COVID-19 DE MANIÈRE SÛRE ET ÉQUITABLE

La pandémie de covid-19 a de nouveau dominé une grande partie de l'année 2021 : l'Assemblée parlementaire a continué d'orienter le débat et de défendre les normes minimales en matière de droits humains dans le contexte de la crise actuelle.

En janvier, l'Assemblée a formulé une série de recommandations éthiques, juridiques et pratiques pour le déploiement sûr et équitable au niveau mondial de vaccins contre la covid-19, tout en évitant les deux maux que représentent « l'hésitation à la vaccination » et le « nationalisme en matière de vaccin ». Sa recommandation indiquant que la vaccination ne devrait pas être obligatoire est devenue le texte le plus consulté de l'Assemblée parlementaire en 2021.

L'Assemblée a exposé en détail les principes qui sous-tendent les passes vaccinaux équitables et a mis en garde – dans d'autres résolutions – contre les conséquences de la pandémie sur les enfants ; elle a instamment demandé de soutenir les personnes touchées par le « covid long » et proposé des solutions aux défis socio-économiques et aux inégalités engendrées par la crise. Elle a également étudié l'impact de la covid-19 dans des domaines particuliers, comme la culture, les médias et le sport, ou sur des groupes spécifiques comme les détenus. Toujours sur le thème de la santé, elle a défini des mesures pour éviter la discrimination contre les personnes atteintes de maladies chroniques et de longue durée, réduire au minimum la dépendance aux médicaments délivrés sur ordonnance et protéger les chaînes d'approvisionnement en produits médicaux.

Sur le plan opérationnel, l'Assemblée a continué de s'adapter aux restrictions liées à la pandémie, en organisant ses toutes premières parties de session hybrides afin de permettre à tous ses membres de s'exprimer et de voter, en personne ou à distance, ainsi qu'en tenant des réunions et des séminaires en ligne et en veillant à ce que la voix de l'Assemblée continue d'être entendue haut et fort en ces temps difficiles.

UNE DEMANDE FORTE EN FAVEUR D'UN ENVIRONNEMENT SAIN

La consolidation du droit à « un environnement sûr, propre, sain et durable » a occupé le devant de la scène pendant une grande partie de l'année, une priorité politique et personnelle du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Rik Daems, qui a coïncidé avec une recrudescence de l'intérêt de l'opinion publique sur la question. Un débat inédit d'une journée en septembre a débouché sur une série de neuf textes de l'Assemblée demandant collectivement un changement de paradigme dans la législation et la politique pour faire en sorte qu'un environnement sain soit reconnu comme un droit humain fondamental et abordant différents aspects de cet immense défi mondial.



János Áder, Président de la Hongrie, et **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 septembre 2021)

Rencontre entre **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et **Zdravko Krivokapić**, Premier ministre du Monténégro (Strasbourg, 18 novembre 2021)



Didier Reynders, Commissaire européen à la justice, session plénière hybride d'hiver de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 janvier 2021)



VERS UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ

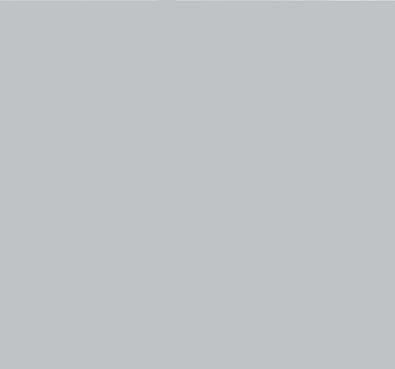
■ L'adoption à l'unanimité par l'Assemblée, juste avant le sommet de la COP26 à Glasgow, d'une proposition de projet de protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme qui permettrait de rendre ce droit exécutoire dans la législation nationale a été le point culminant de l'année, qui a mis les gouvernements européens au défi de prendre les mesures qui s'imposaient depuis longtemps. Un événement de haut niveau, auquel ont participé, entre autres invité-e-s, le Président hongrois János Áder et une jeune militante écologiste, Anuna De Wever, et où un message spécial de Sa Sainteté le Pape François a été présenté, a contribué à faire passer le message, tout comme le lancement de l'initiative du Président #EnvironnementUnDroit. Le sujet figurait également à l'ordre du jour de la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement en octobre (voir plus bas).

■ L'Assemblée a continué de faire avancer la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes, sous la houlette du Président Rik Daems, pour qui cette question continuait d'être une priorité, ainsi que pour sa Secrétaire Générale nouvellement élue, Despina Chatzivassiliou-Tsovilis. En commençant par ses propres rangs, elle a décidé en septembre que ses délégations nationales devraient inclure des femmes par principe, sur la base d'un ratio « d'une sur trois » et s'exposeraient à des sanctions si cela n'était pas fait d'ici à 2023. Le pourcentage devrait atteindre 40 % d'ici à 2026, l'objectif étant clairement de parvenir à la parité entre les femmes et les hommes.

■ En juin, elle a proposé aux États membres les moyens de promouvoir la participation des femmes de groupes sous-représentés à la prise de décisions politiques, et des résolutions ont été adoptées pour mettre fin auxdits « crimes d'honneur », intégrer la dimension de genre dans les politiques migratoires et renforcer l'égalité sur le lieu de travail.



Panel de haut niveau, session d'automne de l'Assemblée parlementaire, en présence de **Anuna De Wever Van Der Heyden**, militante pour le climat et les droits humains (Strasbourg, 29 septembre 2021)



Panel de haut niveau et **Rik Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 18 octobre 2021)



Entre-temps, les trois candidates présélectionnées pour le prix des droits de l'homme Václav Havel 2020, annoncé en janvier, ont toutes participé à la promotion des droits des femmes ou de l'égalité entre les femmes et les hommes (voir plus loin), tandis que, dans ses propres textes et communications, l'Assemblée a commencé à utiliser de manière plus systématique une écriture inclusive.

Alors que la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe, instrument novateur, est de plus en plus soumise à des pressions, l'Assemblée en a célébré le 10^e anniversaire en organisant un débat thématique de haut niveau auquel ont participé la lauréate du prix Nobel de la paix, Nadia Mourad, et le Premier ministre belge, Alexander de Croo, entre autres personnalités, et qui a réaffirmé le ferme soutien de l'Assemblée en vue de mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Cette conférence a été suivie, en décembre, d'une conférence en ligne visant à renforcer le soutien politique à la convention, qui était l'un des différents événements organisés par le réseau parlementaire très actif de l'Assemblée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Une étape importante a également été franchie en interne : en novembre, l'Assemblée a introduit dans son Code de conduite une interdiction explicite du sexisme, du harcèlement et des violences ou comportements sexuels abusifs de ses membres.

Toujours dans le domaine de l'égalité a eu lieu au mois de juin un grand débat sur l'afrophobie, ou le racisme anti-Noirs, coïncidant avec le mouvement « Black Lives Matter » et un débat public croissant sur l'impact négatif du colonialisme et de l'esclavage. D'autres résolutions ont condamné le profilage ethnique et les attaques contre les droits des personnes LGBTI, tandis que de nouvelles recommandations étaient formulées pour prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie, ainsi que la discrimination à l'encontre de minorités telles que les Roms.

Jeffrey Sachs, professeur, directeur du Réseau des Nations Unies pour le développement durable, session d'automne de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 28 septembre 2021)





Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et **Stella Kyriakides**, Commissaire européenne à la santé et à la sécurité alimentaire (Strasbourg, 28 septembre 2021)

CRISES ET CONFLITS – UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES PRINCIPES, UN FACTEUR D'APAISEMENT

■ Inévitablement, les travaux visant à résoudre des problèmes ou crises politiques difficiles dans certains États membres ont occupé une grande partie du temps de l'Assemblée. Elle a également et de nouveau condamné les violations flagrantes des droits humains au Bélarus, ainsi que l'« instrumentalisation » des migrants et des réfugiés à la frontière de ce pays, et a demandé en septembre des mesures visant à atténuer les conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan/le conflit du Haut-Karabakh. Elle a débattu à deux reprises de l'arrestation et de la détention d'Alexeï Navalny, demandant sa libération immédiate, a cherché à renforcer l'indépendance des juges en Pologne et en République de Moldova et a examiné le rôle du Conseil de l'Europe dans les Balkans occidentaux.

■ L'Assemblée a maintenu sa position ferme contre la peine de mort et s'est attaquée à la question des prisonniers politiques dans un certain nombre d'États membres, tout en continuant à soutenir l'action des défenseuses et défenseurs des droits humains, des lanceuses et lanceurs d'alerte et des organisations

non gouvernementales (ONG) menacées. S'intéressant aussi à des questions d'ordre mondial, l'Assemblée a également débattu de la situation en Afghanistan, de la montée des tensions au Moyen-Orient et de l'évolution de la situation en Tunisie.

■ Mais les questions cruciales sur lesquelles reposent la démocratie et la société ont également fait l'objet de toute l'attention de l'Assemblée, qui a fait pression pour limiter le financement étranger des partis et campagnes politiques, pour une plus grande protection de la liberté d'expression des responsables politiques et pour la mise en place d'un « droit de savoir » des citoyen-ne-s. Ses résolutions ont exigé une plus grande équité fiscale, une meilleure réglementation de la nouvelle économie numérique ou économie « à la demande » et la mise en place d'équipes anticorruption plus fortes dans les États membres. Des propositions ont également été faites aux parlementaires pour éviter les abus politiques du système d'information Schengen, l'influence des « Big Tech » sur la liberté d'expression en ligne et la réglementation des systèmes d'armes létales autonomes.



Alexander De Croo, Premier ministre belge, session de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 23 juin 2021)

■ Enfin, l'Assemblée a suivi de près les questions institutionnelles, exposant sa vision des priorités stratégiques du Conseil de l'Europe, notamment pour des relations plus étroites entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et faisant de son mieux pour encourager le processus d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.

ÉQUITÉ POUR LES ENFANTS, LES MIGRANTS ET LES AUTRES MINORITÉS

■ Les droits de l'enfant ont continué à être au cœur des travaux de l'Assemblée, qui a formulé en 2021 des politiques afin de préserver les enfants de l'extrême pauvreté, de les protéger contre la pornographie et d'encourager leur participation au débat politique et au règlement des conflits, entre autres.



Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, première femme élue Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 janvier 2021)



Maia Sandu, Présidente de la République de Moldova, et **Rik Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 19 avril 2021)

■ Les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et autres personnes déplacées ont constitué, comme les années précédentes, une priorité pour les parlementaires en cette année marquant le 70^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Dans le cadre de son étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Union européenne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres partenaires, l'Assemblée a de nouveau encouragé les États – entre autres activités – à reconnaître les avantages économiques et culturels découlant de l'accueil des réfugiés et des migrants et du soutien aux diasporas et à respecter les principes humanitaires fondamentaux face au phénomène séculaire des personnes en déplacement, notamment en faisant preuve de solidarité avec les États qui sont en première ligne.

■ Pour souligner son propos, en septembre, au Conseil de l'Europe, l'Assemblée a réservé un accueil chaleureux à la « petite Amal », une marionnette de 3,5 mètres de haut représentant une fillette de 9 ans qui sillonne les pays de la Turquie au Royaume-Uni pour sensibiliser à la situation des enfants réfugiés.



Marija Pejčinović Burić,
Secrétaire Générale du
Conseil de l'Europe,
et **Yanaki Stoilov**,
ministre de la Justice
bulgare (Strasbourg,
25 octobre 2021)

SUIVI : DANS QUELLE MESURE LES ÉTATS RESPECTENT-ILS LES NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE ?

La commission de suivi de l'Assemblée a continué à suivre la situation de tous les États membres du Conseil de l'Europe au regard de leurs obligations de membres et de leurs promesses d'adhésion, en appliquant sa formule éprouvée et reconnue qui allie dialogue, visites et débats. En 2021, 11 pays ont continué de faire l'objet d'une procédure de suivi complète (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Géorgie, Pologne, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine) et trois autres étaient engagés dans un dialogue postsuivi (Bulgarie, Macédoine du Nord et Monténégro). Six pays (France, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Roumanie et Saint-Marin) faisaient l'objet d'un rapport d'examen périodique.

PERSONNALITÉS INVITÉES, OBSERVATION DES ÉLECTIONS, ÉLECTION DE JUGES, ETC.

Plusieurs personnalités de premier plan se sont exprimées devant l'Assemblée en 2021, parmi lesquelles la Chancelière allemande, la Présidente de la République de Moldova, le Président du Parlement européen, le commissaire européen à la Justice, la commissaire européenne à la Santé et les hauts responsables de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Assurant tour à tour la présidence du Comité des Ministres, les ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne et de la Hongrie, ainsi que le ministre adjoint allemand chargé des affaires européennes, ont pris la parole devant l'Assemblée lors des quatre

parties de session, tandis que les séances régulières de questions-réponses avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe se sont poursuivies et restaient un précieux mécanisme de dialogue intra-institutionnel. La Commissaire aux droits de l'homme a présenté son rapport annuel 2020 au printemps.

L'Assemblée a débattu de l'observation des élections en Géorgie, en Albanie, en Bulgarie, en République de Moldova et au Maroc. Elle a par ailleurs élu des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Grèce, de la Suisse, de la Belgique, de la République tchèque, de la République de Moldova et de la Fédération de Russie, de même que le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe et la Secrétaire Générale de l'Assemblée.

PRIX

L'un des temps forts pour l'Assemblée a été, en octobre, l'attribution du prix Václav Havel 2021 – qui récompense les actions exceptionnelles de défenseuses et défenseurs des droits humains dans le monde – à la militante biélorusse et figure de l'opposition, Maria Kalesnikava, l'un des trois symboles féminins de l'opposition biélorusse. La lauréate étant actuellement en prison, son prix a été remis à sa sœur, Tatsiana Khomich, et la nouvelle, annoncée sur les réseaux sociaux de l'Assemblée, s'est propagée très rapidement. Du fait des restrictions liées à la covid-19, l'annonce du prix 2020 avait dû être reportée l'année passée et ce dernier a finalement été décerné en avril à la militante saoudienne des droits des femmes, Loujain al-Hathloul.

Allocution de Nikola Dimitrov, Vice-Premier ministre chargé des affaires européennes de la Macédoine du Nord, session d'automne de l'assemblée parlementaire (Strasbourg, 30 septembre 2021)



Session de l'Assemblée parlementaire. Cérémonie de remise du prix du musée du Conseil de l'Europe. **Roman Romanov**, directeur du Musée d'histoire du Goulag (Strasbourg, 22 juin 2021)

■ En février, le prix du Musée 2021 du Conseil de l'Europe a été attribué au Musée de l'histoire du goulag de Moscou, dont le travail a été salué au motif qu'il traite « avec une rare franchise » quelques-unes des questions les plus difficiles en matière de droits humains au XX^e siècle. En décembre, le prix 2022 a distingué la place Nano Nagle à Cork (Irlande).

■ Par ailleurs, le prix de l'Europe 2021 – remis depuis 1955 à la ville la plus active dans la promotion de l'idéal européen – a été décerné à Khmelnytskyi en Ukraine. Cinq villes d'Allemagne, de Turquie et d'Ukraine ont reçu cette année la plaquette d'honneur, quatre autres le drapeau d'honneur, et six autres le diplôme européen. Toutes ces distinctions font partie du dispositif du prix de l'Europe.

TRAVAIL AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

■ En octobre, à l'occasion de la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, organisée tous les deux ans, l'Assemblée a réuni à Athènes (Grèce) une soixantaine de présidentes et présidents, vice-présidentes et vice-présidents de parlement des 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que leurs homologues de pays partenaires ou observateurs et d'autres assemblées parlementaires internationales. Les oratrices et orateurs se sont félicités de la possibilité de travailler en réseau, de se rencontrer lors de réunions bilatérales et de partager leurs expériences sur les trois thèmes de la conférence : lutter contre la covid-19, agir pour un environnement sain et durable, et façonner l'avenir pour l'ensemble des Européennes et des Européens.

■ Parallèlement, le secrétariat a poursuivi ses travaux avec les parlements nationaux afin de diffuser les bonnes pratiques parlementaires et de faire mieux connaître les normes démocratiques du Conseil de l'Europe, notamment, grâce au soutien de l'Union européenne, auprès de pays partenaires comme le Maroc. Parmi les sujets abordés cette année figuraient la promotion de l'égalité de genre, l'amélioration de l'élaboration de politiques fondées sur des données et le renforcement de la transparence parlementaire.

Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et **Yanaki Stoilov**, ministre de la Justice bulgare (Strasbourg, 25 octobre 2021)





Cérémonie de remise de la 7^e édition du Prix Dosta!
Irena Guidikova, cheffe de division, Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination,
remet le prix à **Anika Chrusciel** (Strasbourg, 27 octobre 2021)

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Les textes adoptés par le Congrès en 2021 sont consultables sur le site internet coe.int/Congress

Le Congrès est l'assemblée politique chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, et de contribuer à en améliorer la qualité. Il met en œuvre la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Le Congrès est composé de 648 élus locaux et régionaux représentant plus de 200 000 collectivités territoriales d'Europe. Les activités statutaires du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale, un instrument juridiquement contraignant dans lequel est affirmé le rôle des villes et des régions en tant que premier niveau d'exercice de la démocratie.

Président du Congrès : Leedert Verbeek (Pays-Bas)

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est, au sein du Conseil de l'Europe, une assemblée politique unique représentant les élus de 150 000 collectivités au sein des 47 États membres. Il est chargé de renforcer la démocratie locale et régionale et d'évaluer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, un traité international ratifié par l'ensemble des États membres, qui établit des normes pour la protection des droits des collectivités locales et exige des États membres qu'ils respectent un certain nombre de principes.

En 2021, le Congrès a continué d'adapter et de développer ses activités statutaires et thématiques en tenant compte de la situation sanitaire et des restrictions liées à la covid-19.

LES SESSIONS DU CONGRÈS

La première partie de la 40^e session s'est tenue en ligne les 23 et 24 mars. Le Congrès a renouvelé sa composition pour un mandat de cinq ans et a élu le commissaire du Roi (gouverneur) du Flevoland (Pays-Bas) Leedert Verbeek à sa présidence. Le Congrès a également adopté ses priorités pour 2021-2026, qui seront axées sur la promotion de sociétés résilientes, démocratiques, cohésives, durables et numériques, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable des Nations Unies et tenant compte du cadre stratégique de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et des priorités de ses États membres.

La seconde partie de la 40^e session s'est également tenue en ligne, du 15 au 17 juin. Entre autres thèmes, le Congrès a examiné la situation des personnes LGBTI en Europe, demandant aux gouvernements centraux d'élaborer des plans d'action nationaux renforçant les mesures antidiscriminatoires et les droits de l'homme et appelant les autorités locales et régionales à promouvoir les droits sociaux et le bien-être de leurs citoyens LGBTI.

Cette activité est le résultat d'une mission d'enquête menée en novembre 2020 en coordination avec l'Assemblée parlementaire, au cours de laquelle le Congrès s'est intéressé en particulier à la situation des personnes LGBTI en Pologne, où plus de 90 villes et régions avaient adopté des résolutions les déclarant exemptes d'une prétendue « idéologie LGBT ». À la suite de cette mission, le Congrès a adopté une résolution sur « le rôle des collectivités locales concernant la situation des personnes LGBTI en Pologne » et appelé la Pologne à retirer ses résolutions « anti-idéologie LGBT » et à protéger les droits des personnes LGBTI. Le médiateur polonais a depuis lors mentionné ce texte dans six procédures judiciaires contre des déclarations « anti-idéologie LGBTI ».

À cette occasion, le Congrès a exprimé sa préoccupation plus généralement face aux développements inquiétants en Europe sur le plan social et politique. La pandémie de coronavirus a exacerbé et rendu encore plus virulent l'impact des fausses informations et des discours de haine, qui se sont répandus à la vitesse de l'éclair sur internet et les réseaux sociaux. Face à ce défi, le Congrès a lancé en octobre un projet de recherche collaboratif sur la façon de combattre les fausses informations et les discours de haine visant les maires et les conseillers des communes et régions européennes. Le projet servira de base à la discussion politique et aux travaux du Congrès pour élaborer des recommandations concrètes.

La 41^e session du Congrès s'est tenue en format hybride du 26 au 28 octobre. Le Congrès a examiné, entre autres thèmes, les défis liés aux migrations pour les villes et les régions et a souligné la nécessité d'une coordination entre tous les niveaux d'autorité publique, d'un cadre législatif clair et cohérent à l'échelle européenne et d'un soutien au niveau des gouvernements nationaux et de l'Europe pour permettre aux autorités locales et régionales de mettre en œuvre des politiques d'accueil et d'intégration des migrants et des réfugiés.



Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux; **Leendert Verbeek**, Président du Congrès; **Rik Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; **Despina Chatzivassiliou-Tsovilis**, Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 19 avril 2021)

COVID-19 ET RELANCE POSTCRISE DANS LES VILLES ET LES RÉGIONS

■ Dans le contexte de la crise sanitaire, le Congrès a tenu plusieurs débats au cours de l'année sur les différents aspects de la « relance post-covid », en particulier sur l'impact de la crise sur les processus sociopolitiques dans les villes et communes d'Europe et sur le rôle des régions pour veiller à ce que la réponse à la covid-19 soit centrée sur les citoyens, en particulier en ce qui concerne le gel de la décentralisation et la relance postcrise. Les débats ont soulevé un certain nombre de questions critiques telles que l'avenir de la démocratie, l'interaction entre les villes et les campagnes, la fracture numérique, le développement de nouveaux espaces de travail, infrastructures et transports publics et l'impact sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'environnement. Le Congrès a souligné, en particulier, la nécessité pour les villes et les régions d'élaborer des stratégies post-covid novatrices ainsi que l'importance d'apporter des réponses concrètes aux inégalités croissantes et à la difficulté d'investir dans un contexte de diminution des responsabilités et des budgets. Il a vivement préconisé la mise en place d'une gouvernance multiniveaux plus efficace, qui soit véritablement capable de promouvoir le principe de solidarité et le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale.

■ Dans ce contexte également, le Congrès a adopté en mars un rapport sur le thème « Garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale en période de crise majeure », comme celle de la covid-19. Ce rapport détaille les « effets négatifs » de la pandémie sur l'autonomie locale en général, comme l'aggravation des inégalités entre les collectivités locales et l'accroissement du contrôle administratif et des restrictions des ressources locales, qui ont affaibli la participation des citoyens et la consultation des autorités locales et régionales sur les questions les concernant.

SUIVI ET PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

■ Dans le cadre du monitoring de la démocratie locale et régionale, qui est son activité la plus emblématique, le Congrès évalue la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale par les 47 États membres, observe l'organisation et la conduite des élections locales et régionales et s'appuie sur les recommandations consécutives à ces travaux pour mettre en œuvre des activités de coopération.

■ Étant dans l'incapacité d'effectuer des visites de suivi dans les États membres du fait des mesures sanitaires liées à la covid-19, le Congrès a décidé à la fin de 2020 d'introduire à titre temporaire un nouveau format de réunions virtuelles. Cette procédure de suivi à distance a été appliquée pour la première fois en décembre 2020, concernant la Bulgarie. En 2021, le Congrès a effectué des visites en ligne en Albanie, en Azerbaïdjan, à Chypre, en Allemagne, au Luxembourg, en Macédoine du Nord, en Espagne, et au Royaume-Uni. Les visites en présentiel ont repris à l'automne 2021, avec des missions sur le terrain en Turquie et en Ukraine.

■ Au cours de l'année, le Congrès a adopté des rapports de suivi sur la situation de la démocratie locale et régionale en Arménie, en Bulgarie, en Azerbaïdjan, en Hongrie, en Espagne, en Macédoine du Nord, à Chypre, en Albanie et aux Pays-Bas.

■ Dans le rapport sur les « Problèmes récurrents recensés dans les évaluations consécutives aux missions de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'observation d'élections du Congrès (période de référence 2017-2020) », adopté en juin, le Congrès souligne que le caractère insuffisant des ressources financières, le manque de consultation des autorités locales et l'absence d'applicabilité directe de la Charte dans les systèmes juridiques nationaux demeurent les principaux problèmes récurrents liés à l'application de la Charte.



Délégués jeunes lors de la session d'octobre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Strasbourg, 28 octobre 2021)

■ Par ailleurs, en 2021, le Congrès s'est félicité de plusieurs évolutions positives concernant la mise en œuvre de la Charte, par exemple la décision du Parlement écossais d'incorporer celle-ci dans le droit interne écossais. Un autre exemple est la signature en avril, entre le Congrès et le Gouvernement de la République de Moldova, d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès visant à renforcer la démocratie locale et régionale dans le pays.

■ En ce qui concerne l'observation d'élections locales et régionales, une procédure à distance a été mise en place en septembre 2020 et, après l'été 2021, les missions sur le terrain ont repris avec l'envoi de délégations pour observer les élections locales au Danemark, en Géorgie. Concernant le Maroc, un format hybride a été mis à l'essai, avec l'organisation de réunions préparatoires en ligne et une brève mission sur place le jour du scrutin. En raison de l'aggravation de la situation liée à la covid-19, les élections locales tenues en Arménie en décembre 2021 ont été de nouveau observées selon la procédure à distance.

■ Au cours de l'année, le Congrès a également poursuivi ses activités de coopération en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Ukraine, ainsi qu'au Kosovo², au Maroc et en Tunisie, et a mené à bien un projet en République de Moldova conjointement avec l'association nationale des autorités locales. Ces activités visent à promouvoir le dialogue entre les autorités centrales et locales et à renforcer les associations de pouvoirs locaux et régionaux, à améliorer la gouvernance locale et régionale, à renforcer la participation des citoyens au niveau local, à prévenir la corruption et à promouvoir une gouvernance transparente, l'éthique publique et l'intégration de la dimension de genre.

■ Dans le cadre de son projet en Bosnie-Herzégovine, le Congrès a mis au point une méthodologie spécifique pour l'établissement d'un processus de délibération dans la ville de Mostar et a organisé en juillet 2021 une Assemblée des citoyens qui a formulé des recommandations pour améliorer la propreté de la ville et l'entretien des espaces publics de Mostar. Ces recommandations ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action par les autorités municipales. Il s'agissait du premier processus délibératif de ce type en Bosnie-Herzégovine et dans la région de l'Europe du Sud-Est. Le Congrès a également apporté son expertise pour évaluer la conformité de l'autonomie locale au Kosovo avec les normes européennes, en coopération avec l'Association des communes du Kosovo. Cette activité a donné lieu à des propositions de mesures visant à améliorer la situation dans ce domaine. Dans les pays du Sud méditerranéen, le Congrès a mis en place une plateforme (communauté de pratique) de mise en réseau et de partage d'expériences sur la gouvernance territoriale décentralisée entre les associations de pouvoirs locaux et régionaux et les représentants des gouvernements de Tunisie et du Maroc, ainsi que ceux de la Jordanie et de la Palestine³. Il s'agit de la première initiative de cet ordre dans la région.

2. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

3. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.



Rencontre entre la Présidente de la République de Moldova, **Maia Sandu**, et le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, **Leendert Verbeek** (Strasbourg, 19 avril 2021)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS THÉMATIQUES

■ Parmi les points forts de l'action du Congrès en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies aux niveaux local et régional figurent sa contribution en ligne au Forum régional de la CEE-ONU sur le développement durable et celle apportée au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur l'appui aux autorités locales pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), ainsi que l'organisation d'un atelier sur la contribution des autorités régionales aux examens nationaux.

■ Le Congrès a également préparé à l'intention des enfants une brochure sur le développement durable dans leur ville, qui vise à sensibiliser les enfants d'âge scolaire (âgés de 6 à 12 ans) aux ODD et à la manière dont ils peuvent contribuer au processus. Cette publication, qui vise à accroître la participation des enfants aux politiques infranationales de développement durable sera mise à l'essai et finalisée d'après les commentaires des autorités locales participantes et des enfants.

■ Entre autres activités thématiques, le Congrès a entamé la rédaction du troisième volume de son *Manuel des droits de l'homme*, qui est consacré à l'environnement et aux droits de l'homme et qui explorera les moyens de lutter contre le changement climatique au niveau infranational tout en sauvegardant les droits de l'homme.

■ En outre, les questions environnementales sont l'une des cinq priorités thématiques du Congrès pour la période 2021-2026 et seront au cœur de ses travaux dans les années à venir. Début 2021, il a décidé que le thème de la Semaine européenne de la démocratie locale pour 2021-2022 serait la « Protection de

l'environnement: les collectivités locales passent à l'action ». Ce thème met l'accent sur l'action locale pour protéger l'environnement, lutter contre le changement climatique, renforcer la résilience et œuvrer à la réalisation des ODD 11 (Bâtir des communautés durables) et 13 (Lutter contre le changement climatique), ainsi que sur les moyens par lesquels les collectivités territoriales pourraient les intégrer dans leurs programmes d'activités.

■ Conformément à son engagement en faveur de la participation des jeunes, le Congrès a adopté un rapport sur le travail de jeunesse aux niveaux local et régional et organisé une conférence sur ce thème, réunissant des membres du Congrès et des délégués jeunes.

■ Afin de promouvoir davantage la participation des citoyens à la prise de décisions aux niveaux local et régional, le Congrès, en coopération avec la Conférence des OING et la Division des élections et de la démocratie participative, a commencé à développer un forum en ligne pour promouvoir et collecter des exemples de bonnes pratiques en matière de participation citoyenne.

RENFORCER LE DIALOGUE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

■ Dès son élection en mars, le nouveau Président du Congrès a tenu diverses réunions avec des membres des gouvernements centraux, les ambassadeurs au sein du Comité des Ministres, les dirigeants des institutions du Conseil de l'Europe et les organisations partenaires à travers l'Europe, pour partager les sujets de préoccupation et les priorités et évoquer les questions d'intérêt commun et les synergies à mettre en place.

Sören Schumacher, chef de la délégation allemande au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux; **Almut Möller**, secrétaire d'État allemande; **Leendert Verbeek**, Président du Congrès; **Andreas Kiefer**, Secrétaire général du Congrès (Hambourg, 21 mai 2021)



■ Il a tenu un échange de vues avec les Délégués des Ministres, afin de présenter, notamment, les priorités du Congrès pour les cinq prochaines années et de débattre des inquiétudes et des défis liés à la situation de la gouvernance, de la démocratie locale et des droits de l'homme pendant la pandémie en cours.

■ Il a également rencontré la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, le Président de l'Assemblée parlementaire, le Président nouvellement élu de la Conférence des ONG, la Commissaire aux droits de l'homme et le Président de la Cour européenne des droits de l'homme. Les échanges ont porté sur le rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe, l'importance primordiale de la contribution de terrain des collectivités locales et régionales aux réponses à apporter aux défis auxquels sont confrontés les États membres et la nécessité d'une vraie prise de conscience des élus locaux et de leurs administrations en tant qu'acteurs d'une démocratie solide. Les dirigeants des institutions du Conseil de l'Europe ont convenu de renforcer la coopération sur des questions d'intérêt commun, notamment les droits sociaux, les droits de l'homme et l'environnement, la protection des réfugiés, les droits de la communauté LGBTI, les droits de l'homme et la gouvernance, ainsi que la promotion d'une participation active des citoyens à la prise de décision politique.

■ Le 21 mai, le Président du Congrès a pris la parole lors de la Session du Comité des Ministres tenue à Hambourg, soulignant l'importance de renforcer la démocratie locale en Europe pour rétablir la confiance des citoyens dans les processus démocratiques, qui a été affaiblie par la crise de la covid-19. Il a rappelé le rôle central des élus locaux et régionaux, qui sont les plus proches des citoyens, pour répondre efficacement à la crise, et souligné la nécessité de leur donner une place centrale dans la relance postcrise.

■ Le Président a également rencontré des représentants des gouvernements des États membres, parmi lesquels la Présidente de la République de Moldova, Maia Sandu, qui a souligné l'importance de renforcer la coopération entre le Congrès et le Congrès des pouvoirs locaux de la République de Moldova (CALM) ainsi que de renforcer les capacités des communes moldaves.

■ Au cours de l'année 2021, le Président du Congrès et ses représentants ont participé à des événements organisés par des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux ainsi que par les partenaires institutionnels européens du Congrès tels que le Réseau des associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (NALAS), l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA), l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) et la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE).

■ La coopération a été particulièrement renforcée avec le Comité européen des régions de l'Union européenne (CdR) par le biais de la réunion du Groupe de haut niveau du Congrès et du CdR tenue en avril, par la contribution ultérieure du Congrès au débat sur l'avenir de l'Europe, par sa participation au prix Adamowicz lancé par le CdR en 2021 et, lors de la session plénière du CdR en décembre, par la participation de son président à un échange sur la lutte contre la désinformation afin de garantir une démocratie fonctionnelle et résiliente à tous les niveaux.



Visite officielle de **János Áder**, Président de la Hongrie, à la Cour européenne des droits de l'homme. Rencontre avec **Robert Spano**, Président de la Cour (Strasbourg, 30 septembre 2021)

Rencontre entre **Robert Spano** et **Benedetto Della Vedova**, secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Italie (Strasbourg, 6 octobre 2021)



Cour européenne des droits de l'homme

echr.coe.int

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen de ces pays peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

Président de la Cour : Robert Spano (Islande, depuis mai 2020)

LA COUR LANCE LA STRATÉGIE DE TRAITEMENT DES AFFAIRES « À IMPACT »

La décennie couverte par le processus de réforme Interlaken du système de la Convention s'est achevée à la fin de l'année 2020, mais la réforme des méthodes de travail de la Cour s'est poursuivie en 2021. Même si nombre de réformes mises en œuvre ces dix dernières années ont permis de réduire l'arriéré de la Cour concernant les affaires manifestement irrecevables, le traitement du volume des affaires appelant un examen demeure un défi pour la Cour.

À partir de janvier 2021, la Cour a donc mis en place une stratégie plus ciblée pour le traitement des affaires « à impact » potentiellement fondées, en reprenant et en renforçant la politique de priorisation qu'elle avait adoptée en 2009 puis modifiée en 2017. Les affaires « à impact » sont des affaires qui, sans faire partie des plus urgentes, méritent néanmoins une réponse prompte. Elles sont repérées à partir de critères de référence souples ainsi que d'une liste d'exemples. Il peut s'agir d'affaires qui soulèvent une question relative à l'État de droit ou à l'indépendance de la magistrature, qui mettent en évidence un problème nouveau lié à la pandémie, qui ont trait à l'environnement, à la montée du discours de haine ou encore à des principes de gouvernance démocratique. Pour pouvoir consacrer plus de temps aux affaires « à impact », la Cour doit traiter aussi efficacement que possible les affaires non prioritaires et qui ne sont pas « à impact ». Depuis le 1er septembre 2021, elle a donc recours aux arrêts et décisions à motivation succincte pour toutes les affaires qui ne sont pas prioritaires ou « à impact ». Désormais, les affaires relevant de la compétence d'un comité de trois juges donnent lieu à une rédaction beaucoup plus concise et ciblée.

L'objectif de la nouvelle stratégie est de faire en sorte que la réussite de la Cour se mesure non pas seulement en chiffres mais, surtout, par référence au règlement des affaires ayant trait à de grandes questions juridiques importantes pour l'État concerné et pour le système de la Convention en général. Ainsi, cette stratégie contribuera de manière significative à ce que la Cour demeure « une Cour qui compte ».

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE N° 15

Le 1^{er} août 2021, le Protocole n° 15 est entré en vigueur, modifiant le préambule de la Convention, qui fait désormais référence au principe de subsidiarité et à la doctrine de la marge d'appréciation. En 2021, la Cour s'est prononcée sur l'ampleur de la marge d'appréciation à octroyer aux États parties à la Convention dans un certain nombre d'affaires, notamment dans les domaines suivants : la santé (*Vavříčka et autres c. République tchèque*), la surveillance de masse et les communications transfrontières (*Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni* et *Centrum för rättvisa c. Suède*), l'accès des étrangers au regroupement familial (*M.A. c. Danemark*), la protection des élèves contre toute forme de violence en milieu scolaire (*F.O. c. Croatie*), la réglementation de la mendicité (*Lacatus c. Suisse*) et les droits des détenus exerçant un travail (*Fédération syndicale de la République de l'Arménie c. Russie*).



Visite à la Cour de justice de l'Union européenne
(Luxembourg, 29 novembre 2021)

LA RÉOLUTION RÉVISÉE SUR L'ÉTHIQUE JUDICIAIRE

Le 21 juin 2021, la Cour plénière a adopté une résolution révisée sur l'éthique judiciaire. Entré en vigueur le 1^{er} septembre et à présent consultable sur le site web de la Cour, le nouveau texte a actualisé la précédente résolution de 2008 en traitant de problèmes plus contemporains tels que l'expression des juges sur les réseaux sociaux. Il énonce une série de principes sur l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité, ainsi que sur la diligence, la compétence, la discrétion et la confidentialité. Il aborde des situations spécifiques telles que les activités supplémentaires et l'acceptation de décorations et de distinctions. L'objectif était d'améliorer la transparence des obligations inhérentes à la charge de juge et ainsi de renforcer la confiance que le public place dans la Cour. La résolution s'applique aux juges qui sont en activité mais aussi, le cas échéant, aux anciens juges et aux juges ad hoc.

LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DU SYSTÈME DE LA CONVENTION

Il est indispensable de maintenir un dialogue continu entre la Cour et l'ensemble des acteurs du système de la Convention. Ces acteurs sont non seulement les juridictions nationales et les représentants d'États membres, mais aussi les représentants de requérants, la société civile, les barreaux et les institutions nationales des droits de l'homme. Un certain nombre de réunions ont donc eu lieu en 2021, en ligne ou en présence.

Deux réunions avec les agents de gouvernement se sont déroulées en 2021 : une réunion en ligne au mois de février et une réunion hybride tenue à Strasbourg au mois de novembre. Elles ont permis de mener des discussions fructueuses sur les nouvelles méthodes de travail de la Cour, notamment la stratégie « impact » et les arrêts et décisions à motivation succincte.

Par ailleurs, la Cour a organisé deux réunions en ligne, l'une avec des ONG/représentants de requérants (le 21 octobre) et l'autre avec des représentants de barreaux nationaux (le 22 octobre). Cette dernière réunion était coorganisée avec le Conseil des barreaux européens et constituait la première réunion exclusive de ce type à rassembler, d'un côté, des juges de la Cour et des membres de la direction du greffe et, de l'autre, des représentants de barreaux européens.

Rencontre entre **Robert Spano**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme, et **Robert Gelli**, secrétaire d'État à la Justice, directeur des Services judiciaires de Monaco (Strasbourg, 14 septembre 2021)





Rencontre entre **Judit Varga**, ministre de la Justice de Hongrie, et **Robert Spano**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 31 mars 2021)

■ La pandémie de covid-19 a bien sûr eu un impact sur le nombre et la fréquence des réunions bilatérales que la Cour pouvait tenir avec des délégations de juridictions nationales. Certaines de ces réunions ont toutefois bien eu lieu. Ainsi, au mois de juin, la Cour a accueilli une délégation de juges venus de la Cour constitutionnelle fédérale allemande, et en novembre le président a conduit une délégation de quinze juges de la Cour de Strasbourg auprès de la Cour de justice de l'Union européenne pour une journée de discussions sur les convergences entre les jurisprudences.

■ Au cours de l'année 2021, le Président de la Cour, accompagné par la greffière ou le greffier adjoint, a effectué des visites officielles en Slovaquie, en Suède, en Macédoine du Nord et au Danemark.

■ Par ailleurs, le dialogue avec les juridictions nationales a été maintenu grâce à la poursuite des travaux avec le Réseau des cours supérieures (RCS). Fin 2021, cinq nouvelles cours supérieures appartenant à quatre États membres (la Suède, la Slovaquie, l'Irlande et Malte) ont rejoint le réseau, portant le nombre total de juridictions membres à 98, pour 43 États. De plus, la Cour de justice de l'Union européenne a rejoint le RCS avec un statut d'observateur et la Cour de Strasbourg a rejoint le Réseau judiciaire de l'Union européenne, avec un statut d'observateur également.

■ En juin 2021, la Cour a organisé le 4^e forum annuel du RCS en ligne, auquel 73 cours membres ont participé. Le forum s'est concentré sur le thème : « Gestion des affaires et cohérence de la jurisprudence : perspectives de la CEDH et des juridictions nationales ». Deux webinaires se sont tenus, sur le thème du discours de haine et des groupes vulnérables (le 12 février) et sur les manifestations de masse (le 15 octobre).

Robert Spano et **Didier Reynders**, Commissaire européen à la justice (Strasbourg, 16 septembre 2021)



Rencontre entre
M^{me} **Maia Sandu**, Présidente
de la République de
Moldova, et **Robert Spano**
(Strasbourg, 19 avril 2021)



■ Le 25 mars 2021, dans le cadre de la coopération continue entre la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour a accueilli, avec le soutien de la présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 2^e Forum international des droits de l'homme. Des juges des trois cours régionales des droits de l'homme ont, à cette occasion, échangé leurs points de vue sur l'évolution de la jurisprudence.

POINTS FORTS DE LA JURISPRUDENCE DE LA GRANDE CHAMBRE EN 2021

■ En 2021, la Cour a rendu douze arrêts de Grande Chambre.

■ Sur le terrain de l'article 1 de la Convention, la Grande Chambre a clarifié sa jurisprudence sur l'exercice extraterritorial de la juridiction, relativement à un État agresseur dans un conflit armé international et à des actes commis au sein de l'État agressé puis envahi (*Géorgie c. Russie (II)*), et également dans le contexte d'une requête introduite par un État concernant l'« annexion » de son territoire par un autre État membre (*Ukraine c. Russie (Crimée)*). Dans l'affaire *Hanan c. Allemagne*, liée à une intervention militaire menée sous l'égide des Nations Unies, la Cour a recherché si l'État défendeur avait une obligation procédurale d'effectuer une enquête effective après qu'un membre de ses forces armées avait ordonné une frappe aérienne meurtrière sur un sol étranger (articles 1 et 2 de la Convention). Dans l'affaire *Kurt c. Autriche*, relative au meurtre d'un enfant par son père, la Cour a renforcé, de façon générale et dans le contexte spécifique des violences domestiques (article 2), l'obligation positive pour les États de prendre des mesures opérationnelles préventives pour protéger un individu dont la vie est menacée par les agissements criminels d'autrui. Dans l'affaire *X et autres c. Bulgarie*, concernant des mineurs pris en charge par l'autorité publique, la Cour a énoncé les obligations positives incombant à l'État face à des allégations d'abus sexuels. Dans l'affaire *Savran c. Danemark*, elle a clarifié sa jurisprudence quant à l'expulsion d'un étranger atteint d'une grave maladie mentale (article 3).

■ Sur le terrain de l'article 5, dans l'affaire *Denis et Irvine c. Belgique*, la Cour s'est penchée sur l'interne-ment de délinquants atteints de troubles mentaux qui avaient été déclarés irresponsables pénalement de leurs actes. Dans l'arrêt *Vavříčka et autres c. République tchèque*, concernant les domaines de la vie privée, des convictions et de la santé, la Cour a établi la jurisprudence relative à l'obligation juridique de faire vacciner les écoliers contre les maladies infectieuses courantes (articles 8 et 9), soulignant en particulier l'obligation pour les États de placer l'intérêt supérieur des enfants, en tant que groupe, au centre de toutes les décisions touchant à leur santé et à leur développement. Se penchant sur les moyens actuels de surveillance des communications transfrontières, la Grande Chambre a énoncé des garanties fondamentales contre les abus dans l'interception de masse et la collecte de données de communication, ainsi que dans la réception par un État membre de données provenant de services de renseignement étrangers (*Centrum för rättvisa c. Suède et Big Brother Watch et autres c. Royaume-Uni*, articles 8 et 10). En matière de contrôle de l'immigration, la Cour a statué sur l'imposition d'un délai d'attente pour l'accès au regroupement familial des étrangers (*M.A. c. Danemark*), ainsi que sur les mesures d'expulsion et d'interdiction définitive du territoire prises contre un immigré établi atteint d'une grave maladie mentale qui s'était vu imposer une obligation

Rencontre entre **Robert Spano** et **Yanaki Stoilov**, ministre de la Justice bulgare (Strasbourg, 25 octobre 2021)





Visite de **Zdravko Krivokapić**, Premier ministre du Monténégro, à **Robert Spano** (Strasbourg, 18 novembre 2021)

de traitement à la place d'une sanction pénale (*Savran c. Danemark*). Sous l'angle de l'article 8, lu à la lumière de l'article 9, la Cour s'est prononcée sur l'adoption d'un enfant par une famille d'accueil pratiquant une religion différente de celle de la mère biologique, laquelle souhaitait que son fils fût élevé conformément à ses propres convictions religieuses (*Abdi Ibrahim c. Norvège*; voir aussi l'article 2 du Protocole n° 1). En outre, la Grande Chambre a examiné, pour la première fois sous l'angle de l'article 2 du Protocole n° 4, la question des personnes déplacées dans leur propre pays en raison d'un conflit armé international (*Géorgie c. Russie (III)*). Elle a également rappelé l'obligation de coopérer avec la Cour qui résulte de l'article 38 de la Convention (*ibidem*).

■ Enfin, en réponse à deux demandes d'avis consultatif, l'un fondé sur le Protocole n° 16 à la Convention et l'autre sur la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo), la Cour a eu l'occasion de préciser la nature, la portée et les limites de sa compétence consultative. Elle a souligné que l'objet de la procédure fondée sur le Protocole n° 16 était de consolider la mise en œuvre de la Convention relativement aux affaires pendantes devant les juridictions nationales, conformément au principe de subsidiarité.

■ Le Rapport annuel de la Cour pour 2021 présente une sélection, proposée par le jurisconsulte, des arrêts et décisions majeurs rendus par la Cour en 2021.

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux français, rencontre **Robert Spano**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 23 avril 2021)



Arntfinn Bårdsen, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, et **Robert Spano**. 2^e Forum international sur les droits de l'homme (Strasbourg, 25 mars 2021)





Son Éminence le Cardinal **Pietro Parolin**, secrétaire d'État du Saint-Siège, rencontre **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 5 juillet 2021)



Conférence de haut niveau : « Normes et standards du Conseil de l'Europe sur les droits des minorités nationales ». **Dunja Mijatović**, **Ferenc Kalmár**, **Snežana Marković** et **Ben Freeman** (Strasbourg, 29 juin 2021)

Commissaire aux droits de l'homme

Des informations sur les travaux de la Commissaire en 2021 sont disponibles à l'adresse suivante: www.coe.int/commissioner.

Compte Twitter de la Commissaire: @CommissionerHR

Le bureau de la Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante et impartiale établie par le Conseil de l'Europe pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et leur respect dans les 47 États membres de l'Organisation.

Commissaire aux droits de l'homme: Dunja Mijatović

SUIVI DES PAYS

Dans une lettre publiée le 11 février, la Commissaire a exhorté les autorités russes à mettre fin à la pratique consistant à arrêter des manifestants pacifiques et à aligner le maintien de l'ordre lors des manifestations aux normes relatives aux droits de l'homme.

■ Le 10 mars, la Commissaire a publié une lettre dans laquelle elle demandait aux autorités turques de s'abstenir de restreindre davantage les activités des ONG et la liberté d'association au nom de la lutte contre le terrorisme.

■ Dans une lettre publiée le 16 mars, la Commissaire a demandé instamment au Gouvernement de la Pologne de veiller à ce que les projets de loi sur le secteur des médias respectent les normes européennes des droits de l'homme en matière de liberté d'expression, de pluralisme des médias et de protection des données.

■ Le 18 mars, la Commissaire a publié une lettre dans laquelle elle exhorte les autorités chypriotes à enquêter sur les allégations de refoulement et de mauvais traitements de migrants, à améliorer les conditions d'accueil et à garantir un environnement favorable aux ONG.

■ Dans une lettre publiée le 22 mars, la Commissaire a invité les autorités espagnoles à modifier le Code pénal pour renforcer les garanties existantes du droit à la liberté d'expression.

■ Le 24 mars, la Commissaire a publié un mémorandum appelant les autorités portugaises à s'attaquer plus résolument au racisme dans le pays, ainsi qu'à prendre des mesures supplémentaires pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et la violence domestique.

■ Un mémorandum recommandant à la Hongrie de rétablir les libertés journalistiques et médiatiques a été publié le 30 mars.

■ Le 14 avril, la Commissaire a publié une lettre dans laquelle elle invitait les membres du Sénat de Roumanie à renforcer l'indépendance, la crédibilité et l'efficacité du conseil de suivi de l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap.

■ Dans une lettre publiée le 27 avril, la Commissaire a demandé au Président de l'Azerbaïdjan d'adopter une position ferme contre toute rhétorique ou action susceptible de déclencher l'animosité ou la haine et, au contraire, d'apporter son soutien total et son appui politique aux efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les populations touchées par le conflit dans et autour de la région du Haut-Karabakh.

■ Dans une lettre publiée le 12 mai, la Commissaire a exhorté les autorités grecques à enquêter sur les allégations de refoulement et de mauvais traitements infligés aux migrants, à garantir un environnement favorable aux ONG et à améliorer les conditions d'accueil.

■ Dans un mémorandum publié le 4 juin, la Commissaire a demandé aux autorités slovènes de mettre un terme à la détérioration marquée de la liberté d'expression et des médias dans le pays.

■ Le 24 juin, la Commissaire a publié une lettre dans laquelle elle appelle les autorités turques à faire cesser la stigmatisation des personnes LGBTI et à respecter leurs libertés de réunion, d'association et d'expression.

■ Dans une lettre publiée le 5 juillet, la Commissaire a demandé instamment à la Chambre des communes et à la Chambre des Lords du Royaume-Uni de rejeter les propositions contenues dans le projet de loi sur la police, la criminalité, les peines et les tribunaux (Police, Crime, Sentencing and Courts Bill) introduisant des restrictions aux manifestations pacifiques et une nouvelle infraction pénale d'intrusion en cas de campement non autorisé, qui toucherait spécifiquement les communautés de Tsiganes, de Roms et de Gens du voyage.



Rencontre entre **Dunja Mijatović** et **Zdravko Krivokapić**, Premier ministre du Monténégro (Strasbourg, 19 novembre 2021)

- Le 16 juillet, la Commissaire a publié une lettre au Sénat de la République tchèque soutenant l'adoption d'un projet de loi sur l'indemnisation des victimes de stérilisation forcée.
- Dans une lettre publiée le 19 juillet, la Commissaire a demandé au Gouvernement de la République slovaque de mettre en place un mécanisme de réparation pour les victimes de stérilisation forcée ou sous contrainte.
- Dans une lettre publiée le 24 août, la Commissaire a exhorté les autorités lituaniennes à apporter une réponse conforme aux droits de l'homme aux problèmes de migration, notamment en prévoyant des garanties dans les procédures d'asile et en empêchant les refoulements.
- Dans une lettre publiée le 31 août, la Commissaire a encouragé le Gouvernement allemand à poursuivre ses efforts pour garantir pleinement les droits des enfants.
- Dans une lettre publiée le 23 septembre, la Commissaire a souligné que les propositions du Gouvernement britannique concernant le traitement du passé en Irlande du Nord ne doivent compromettre ni les droits de l'homme ni les possibilités, pour les victimes, d'obtenir justice.
- À l'issue d'une visite à Malte effectuée du 11 au 16 octobre, la Commissaire a recommandé d'introduire des réformes pour mieux assurer la sécurité des journalistes et les droits des migrants et des femmes dans le pays.
- Dans une lettre publiée le 19 octobre, la Commissaire a appelé le Conseil national de la République slovaque à rejeter un projet de loi qui limiterait l'accès aux services d'avortement sécurisé et légal.
- Le 8 novembre, la Commissaire a publié un mémorandum sur les besoins de protection humanitaire et de droits de l'homme après le déclenchement en 2020 des hostilités entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet du Haut-Karabakh, dans lequel elle a formulé huit recommandations pour une protection urgente des droits de l'homme.
- À l'issue d'une mission en Pologne du 15 au 18 novembre, la Commissaire a demandé l'accès immédiat des acteurs internationaux et nationaux des droits de l'homme et des médias à la frontière polonaise avec le Bélarus pour mettre fin aux souffrances humaines et aux violations des droits de l'homme.
- Dans une lettre publiée le 23 novembre, la Commissaire a demandé au Procureur général de la République d'Arménie des informations sur la procédure pénale en cours contre le défenseur des droits de l'homme Sashik Sultanyan, directeur du Centre yézidi pour les droits de l'homme, et elle a rappelé que les autorités arméniennes sont tenues de créer les conditions permettant aux défenseurs des droits de l'homme de travailler en toute sécurité.
- Dans une lettre publiée le 7 décembre, la Commissaire a demandé instamment au Procureur général de la Fédération de Russie d'abandonner les procédures de dissolution des ONG de défense des droits de l'homme Memorial et l'a exhorté à contribuer activement à mettre la législation en question et la pratique correspondante en conformité avec les normes européennes des droits de l'homme.
- Dans des lettres publiées le 8 décembre, la Commissaire a demandé aux autorités du Royaume-Uni et de la France de veiller à ce que les droits de l'homme des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants occupent une place centrale dans les mesures prises face au problème des traversées de la Manche.
- À l'issue d'une visite en Autriche du 13 au 17 décembre, la Commissaire a recommandé d'intensifier les efforts pour protéger les droits des femmes, faire progresser l'égalité femmes-hommes et améliorer l'accueil et l'intégration des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.



Maia Sandu, Présidente de la République de Moldova, rencontre **Dunja Mijatović** (Strasbourg, 19 avril 2021)



Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Hambourg, 21 mai 2021)

TRAVAIL THÉMATIQUE

■ Un document thématique sur le droit à la santé a été publié le 19 février, appelant les États membres à permettre à chacun de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

■ Dans un rapport publié le 9 mars, la Commissaire a appelé les pays européens à modifier d'urgence leurs politiques migratoires qui mettent en danger les réfugiés et les migrants qui traversent la Méditerranée.

■ La Commissaire a également publié trois rapports basés sur des tables rondes organisées avec des défenseurs des droits de l'homme. Le premier rapport, daté du 19 mars, appelait les pays à s'attaquer au problème répandu mais qui est passé sous silence du racisme et de la discrimination raciale à l'encontre des personnes d'ascendance africaine. Le 31 mars, un rapport soulignait que la protection de l'environnement est un pilier essentiel pour que chacun en Europe puisse jouir pleinement des droits de l'homme. Le troisième rapport a été publié le 9 décembre et appelle les États membres à mieux protéger les défenseurs des droits de l'homme des personnes LGBTI en Europe.

■ Le rapport annuel a été présenté le 21 avril et appelle à un nouvel élan pour réduire l'écart entre les normes en matière de droits de l'homme et la réalité.

■ La Commissaire a publié une série de cinq observations soumises à la Cour européenne des droits de l'homme. Le 11 janvier, elle a publié ses observations concernant le retour sommaire des trois requérants, ressortissants syriens, de la Croatie vers la Bosnie-Herzégovine, soulignant les mauvais traitements infligés à des migrants par des membres des forces de l'ordre croates dans le cadre de renvois collectifs et les conséquences pour les migrants et les demandeurs d'asile.

■ Ses observations concernant l'affaire *Cláudia Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres États*, relatives à l'impact négatif du changement climatique sur une série de droits de l'homme, ont été publiées le 11 mai. La Commissaire a fait valoir que les instruments internationaux relatifs à l'environnement et aux droits de l'enfant devraient jouer un rôle important dans la définition de la portée de l'obligation des États de prévenir les violations des droits de l'homme causées par les atteintes à l'environnement.

■ Le 28 juin, elle a publié des observations sur les droits de l'homme des personnes ayant des déficiences psychosociales concernant l'affaire *Clipea et Iapara c. la République de Moldova*.

■ Les observations publiées le 2 juillet concernaient les affaires *H.F. et M.F. c. France* et *J.D. et A.D. c. France* et soulignaient la nécessité de rapatrier les ressortissants européens détenus dans les camps du nord-est de la Syrie. Pour cette affaire, la Commissaire a également participé à l'audience de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme le 30 septembre.

■ Le 10 novembre, la Commissaire a publié ses observations relatives à des affaires concernant le droit à l'avortement en Pologne, soulignant que les autorités devraient garantir d'urgence à toutes les femmes et filles le plein accès à un avortement sûr et légal, dans des conditions adéquates, en mettant sa législation et sa pratique en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme.

■ La Commissaire a publié six articles dans son Carnet des droits de l'homme sur des sujets tels que les droits des personnes LGBTI, la participation des enfants et des jeunes, les défenseurs des droits de l'homme, la protection des journalistes couvrant des assemblées publiques, la nécessité de réformer les services de santé mentale et la corruption. En outre, la Commissaire a continué à s'adresser à la presse et au grand public, dans ses tribunes, discours et déclarations, mais aussi grâce à une intense activité sur les réseaux sociaux.



Gerhard Ermischer, Président de la Conférence des OING, avec **Robert Spano**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme; **Leendert Verbeek**, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux; **Harry Alex Rusz**, Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe; **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 18 octobre 2021)

Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING)

Pour de plus amples informations, consultez le site www.coe.int/fr/web/ingo

Twitter: @CoE_NGO – Facebook: @CONFINGO

Président de la Conférence des OING: Gerhard Ermischer (Autriche)

LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CONSEIL DE L'EUROPE

En 2021, une nouvelle direction a été mise en place pour la Conférence des OING. Gerhard Ermischer a été élu Président de la Conférence des OING en avril 2021 pour un mandat de trois ans. La nouvelle direction s'est immédiatement attelée à la mise en œuvre du règlement intérieur révisé, destiné à rationaliser le travail de la Conférence, et a adopté son plan stratégique triennal, définissant ses domaines prioritaires en accord avec ceux du Conseil de l'Europe.

■ De nouveaux comités, plus petits et à durée déterminée, ont été créés pour travailler sur des questions en rapport avec les travaux du Conseil de l'Europe. Le Comité d'action pour les droits sociaux a adopté une prise de position soutenant le processus de réforme du système des traités de la Charte sociale européenne, soulignant que cette réforme est cruciale pour l'avenir de la Charte et des droits sociaux en Europe. La Conférence a organisé son événement annuel avec la Secrétaire Générale et les présidents des principaux organes du Conseil de l'Europe pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre) et la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains (18 octobre). La Conférence a également pris une part active au 9^e forum mondial de la démocratie par la participation de ses jeunes délégués, la coorganisation de webinaires tout au long de l'année et le parrainage d'un labo.

LA VOIX DE LA SOLIDARITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

■ La pandémie a empêché la Conférence des OING de poursuivre ses visites d'information dans les États membres, mais elle a continué à suivre de près la tendance alarmante au rétrécissement de l'espace

civique en Europe et a fait part de ses préoccupations à cet égard à plusieurs États membres du Conseil de l'Europe. À l'occasion de la Journée mondiale des ONG, la Conférence des OING a organisé un séminaire en ligne intitulé « Les défis auxquels sont confrontées les ONG dans les situations de conflit et de postconflit » afin de rendre hommage au travail de la société civile qui se concentre sur les droits de l'homme, la réconciliation et l'État de droit, dans les situations de conflit et de postconflit.

■ Le Conseil d'experts sur le droit des ONG, conseil consultatif indépendant relevant de la Conférence des OING, examine la situation des ONG et les lois applicables qui les concernent dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe et au Bélarus. En 2021, le Conseil d'experts a préparé des avis sur la compatibilité avec les normes européennes du projet de loi français visant à garantir le respect des principes de la république par tous et sur la compatibilité avec les normes européennes des amendements récents et prévus à la législation russe concernant les ONG. Elle a également publié des études sur les jeunes défenseurs de l'environnement, sur les pratiques européennes concernant les ONG dans l'élaboration des politiques et sur le statut juridique des ONG. L'examen des perceptions de la société civile sur le statut juridique des ONG a indiqué que les représentants de la société civile d'au moins deux cinquièmes des États membres du Conseil de l'Europe et du Bélarus et du Kosovo* n'étaient pas au courant de la Recommandation (2007)14 du Comité des Ministres, qui est une norme clé du Conseil de l'Europe pour la liberté d'association, donc des efforts plus importants devraient être faits pour assurer que la recommandation soit mieux connue non seulement par les ONG, mais aussi par les parlements et les autorités publiques.



Rencontre entre **Bjørn Berge**, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, et **M. Anuarbek Akhmetov**, Consul général du Kazakhstan (Strasbourg, 13 avril 2021)

Son Éminence le **Cardinal Pietro Parolin**, secrétaire d'État du Saint-Siège, rencontre **Marija Pečjionović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 5 juillet 2021)



Affaires politiques et relations extérieures

www.coe.int/DER

CONSEIL POLITIQUE

Les 23^e et 24^e rapports de synthèse périodiques de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie ont été présentés au Comité des ministres et ont été débattus par ce dernier à deux occasions, en mai et en novembre 2021. Comme les rapports précédents, ils ont fait le point en particulier sur la situation des droits de l'homme des populations affectées par le conflit, ont fourni des informations sur les activités pertinentes du Conseil de l'Europe, y compris les mesures de confiance.

MESURES DE CONFIANCE

La mise en œuvre des mesures de confiance (CBMs) dans les zones de postconflit, de conflit gelé ou de conflit prolongé a été poursuivie. En 2021, ce programme a soutenu la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités de professionnels dans les régions touchées. Les principaux bénéficiaires du programme ont été des représentants de Tbilissi et de Soukhomi et différents responsables locaux et groupes de population de Bosnie-Herzégovine. En 2021, de nouvelles méthodes de coopération ont été adoptées du fait de la situation liée à la pandémie de covid-19.

Dans le cadre du dialogue Tbilissi-Soukhomi, le programme des mesures de confiance 2021 a favorisé la coopération entre professionnels des archives. Grâce au travail commun mené sur des documents d'archives, un deuxième volume de la publication sur le phénomène du déplacement d'Abkhazie des Muhadjirs au XIX^e siècle a été produit. Par ailleurs, une nouvelle recherche a été lancée sur les déportations de princes en 1929.

Concernant les mesures de confiance sur les deux rives du Nistru/Dniestr, l'intérêt des autorités moldaves à poursuivre les projets des mesures de confiance a été reconfirmé dans le Plan d'action 2021-2024 du Conseil de l'Europe adopté par le Comité des Ministres le 25 novembre 2020.

Enfin, suite aux progrès notables réalisés en 2019-2020, la troisième phase des projets qui a été menée en Bosnie-Herzégovine a permis d'inclure dans le projet en 2021 toutes les municipalités divisées par la ligne de démarcation de l'entité administrative. L'intérêt des autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre les projets des mesures de confiance a été reconfirmé dans le Plan d'action 2022-2025, adopté par le Comité des Ministres en décembre 2021.

Un certain nombre d'activités est déjà planifié pour être menées en 2022, dès que la situation sanitaire le permettra. Il s'agit notamment d'une formation pour des enseignants et d'une visite d'études sur la prévention et le traitement des toxicomanies destinée à des médecins des deux rives du Nistru/ Dniestr, ainsi qu'une formation pour des enseignants de Tbilissi et de Tskhinvali, une visite d'étude pour des personnels pénitentiaires de Tbilissi et de Soukhomi sur la détention de mineurs et la présentation de publications sur les archives. Des discussions sont également en cours pour le lancement d'un dialogue sur des mesures de confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.



COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE ET RELATIONS EXTÉRIEURES

Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et contribution de l'Organisation à la gouvernance mondiale

Le Comité des Ministres a réexaminé la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, dans le contexte de son dixième anniversaire, sur la base de propositions soumises par la Secrétaire Générale. Le réexamen a clarifié, entre autres, sa portée géographique et sa conditionnalité, à la lumière des priorités stratégiques de l'Organisation et de ses capacités de mise en œuvre⁴. Dans ce cadre, le Comité des Ministres a renouvelé ses « partenariats de voisinage » avec le Maroc et la Tunisie pour la période 2022-2025, tout en appelant les autorités tunisiennes à respecter et garantir la démocratie, les droits fondamentaux et l'État de droit en Tunisie. La coopération s'est poursuivie avec le Kazakhstan à travers des « priorités de coopération de voisinage ». La coopération a également continué par le biais de cadres régionaux couvrant le sud de la Méditerranée et l'Asie centrale. Par ailleurs, une coopération revêtant des formes variées s'est développée avec Israël. La politique à l'égard des régions voisines a été menée en étroite coopération avec l'Union européenne.

Par ailleurs, un processus de réflexion portant sur la contribution de l'Organisation « à l'ordre international et à la gouvernance mondiale, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) » a été engagé⁵.

4. Voir le document [SG/Inf\(2021\)14](#), daté du 17/06/2021, « Réexamen de la politique à l'égard des régions voisines et contribution du Conseil de l'Europe à la gouvernance mondiale ».

5. *Idem*.

Daniel Höltgen, Directeur de la communication et Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les crimes de haine antisémites et antimusulmans et toute forme d'intolérance religieuse ; **Mendel Samama**, Rabbin de Strasbourg ; **Alexandre Guessel**, Directeur des affaires politiques du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 7 juillet 2021)

Relations avec l'Union européenne, l'OSCE et l'ONU

Le 21 mai 2021, le Comité des Ministres a décidé que « la coopération pratique entre le Conseil de l'Europe et, en particulier, l'Union européenne, l'OSCE et les Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, doit encore être renforcée et la contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents doit être accrue ».

Union européenne

Le 21 mai 2021, le Comité des Ministres s'est félicité « que la coopération avec l'Union européenne, principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe sur le plan politique, juridique et financier, continue de se renforcer pour faire face aux défis croissants dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit en Europe, y compris au regard de la crise de la covid-19 ». Il a également encouragé, « selon le cas, la participation ou l'adhésion de l'Union européenne aux instruments du Conseil de l'Europe de façon à assurer la cohérence et la complémentarité et promouvoir les synergies et, dans ce contexte, il a [réaffirmé] en particulier son attachement à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ».

Ainsi, le partenariat stratégique avec l'Union européenne a encore été renforcé grâce à ses trois piliers – dialogue politique, coopération juridique et programmes de coopération. Malgré la pandémie, les contacts se sont poursuivis, y compris au plus haut niveau. La coopération a consolidé le rôle de référence (« benchmarking ») du Conseil de l'Europe. Ce dernier s'est concrétisé, d'une part, par la participation active de l'Union européenne aux principales activités normatives du Conseil de l'Europe et, d'autre part, par



Rencontre entre **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et **Věra Jourová**, Vice-Présidente de la Commission européenne pour les valeurs et la transparence (Strasbourg, 19 octobre 2021)

plusieurs contributions de l'Organisation à la préparation de nouveaux documents stratégiques clés de l'Union européenne sur l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie dans l'Union européenne ou au-delà. En outre, les négociations d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme se sont poursuivies toute l'année. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe ont facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont également continué leur coopération en matière de communication et de visibilité du partenariat.

OSCE

La coopération avec l'OSCE a porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine entre les sièges des deux organisations ainsi que « sur le terrain ». Cette interaction s'est étendue aux différentes institutions et divers organes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. En juin, la Secrétaire Générale a participé à une réunion du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne. Elle a rencontré par vidéoconférence son homologue en avril, la Représentante pour la liberté des médias en juillet et à Strasbourg, en septembre et octobre respectivement, le directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales. La Présidente en exercice suédoise s'est adressée au Comité des Ministres et a rencontré la Secrétaire Générale à Strasbourg en avril.

Nations Unies

Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi en 2021. La Secrétaire Générale a participé au segment de haut niveau de la 76^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et a eu des entretiens bilatéraux à New York. Elle s'est adressée également au segment de haut niveau de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève par message vidéo.

En outre, le Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés s'est adressé à la 72^e session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et a eu un échange de vues avec le Comité pour les travailleurs migrants de l'ONU à Genève. Il a également participé à la réunion de hauts fonctionnaires du HCR par visioconférence.

Relations avec d'autres organisations et pays non membres

Le Conseil de l'Europe a maintenu des contacts réguliers ou ad hoc avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, en particulier l'Organisation internationale de la francophonie. Les relations préférentielles et dynamiques entretenues avec les États observateurs (Saint Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis) ont été complétées par des relations avec plus de 90 pays non membres dans des domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe présente un avantage comparatif au niveau mondial.

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

DROITS DE L'HOMME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Le Comité des Ministres a tenu ses quatre réunions annuelles sur les droits de l'homme dans un format hybride et a examiné un nombre record de 161 affaires ou groupes d'affaires concernant 29 États. Malgré l'augmentation des nouveaux arrêts rendus par la Cour en 2021, le nombre d'arrêts en instance devant le Comité des Ministres est l'un des plus bas depuis 2006 (5 478)⁶. Cela est le résultat de la clôture de 1 122 affaires (dont 170 affaires révélant des problèmes structurels ou systémiques), à la suite de l'adoption par les États défendeurs de mesures visant à se conformer aux arrêts de la Cour.

■ Parmi ces mesures, il convient de noter l'adoption de législations visant à abolir la prescription des actes de torture, conformément aux arrêts de la Cour européenne et aux décisions du Comité des Ministres.

■ Un nombre record de communications a été reçu par le Comité des Ministres de la part de la société civile et des INDH (207 concernant 27 États, contre 176 en 2020 concernant 28 États).

Développement et promotion des droits de l'homme

■ Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a préparé la recommandation du Comité des Ministres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents (CM/Rec(2021)4) adoptée en septembre 2021.

■ Le CDDH a adopté une troisième édition révisée du Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement et un Guide sur le placement en famille d'accueil d'enfants non accompagnés ou séparés.

Mise en œuvre nationale des droits de l'homme

■ En vue de renforcer les activités de coopération du Conseil de l'Europe à l'appui des réformes nationales de la justice, la Division des programmes de coopération a été créée pour mettre en œuvre 40 projets bilatéraux et régionaux dans des États membres et non membres.

■ Le Conseil de l'Europe est resté le premier fournisseur de formation judiciaire en ligne sur les droits de l'homme en Europe grâce à ses cours HELP (Human Rights Education for Legal Professionals). Le nombre d'utilisateurs du programme HELP a dépassé les 90 000 utilisateurs, l'apprentissage en ligne ayant connu un pic pendant les épidémies (contre 40 000 deux ans plus tôt). Plus de 100 nouvelles versions nationales des cours dans différentes langues ont été mises à disposition sur la plateforme d'apprentissage en ligne HELP, y compris des cours entièrement nouveaux.

Organismes indépendants de défense des droits de l'homme

■ Les activités de coopération ont été renforcées avec les mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP) en organisant avec le MNP européen une conférence à Strasbourg réunissant plus de 35 MNP. La conférence a porté sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne concernant les mauvais traitements infligés par les agents des forces de l'ordre.

Coopération avec les organismes internationaux

■ Les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ont fait des progrès importants. Le Groupe ad hoc de négociation (Groupe 47+1) a tenu cinq réunions pour permettre ces avancées.

6. Données statistiques disponibles au 5 janvier 2022.



Ann Linde, ministre des Affaires étrangères de la Suède, Présidente en exercice de l'OSCE, et **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Ratification de la Convention sur la cybercriminalité (Strasbourg, 28 avril 2021)

Coopération internationale

Le Conseil de l'Europe a participé au Forum des droits fondamentaux organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la fois à Vienne et à Strasbourg, à un haut niveau, pour discuter de questions telles que les droits sociaux, les discours de haine, les personnes LGBTI, la protection des données, l'intelligence artificielle.

La visibilité du rôle du Conseil de l'Europe dans l'abolition de la peine de mort s'est accrue grâce au développement d'un nouveau site internet dédié (www.coe.int/abolition). L'Organisation a également participé à d'autres événements pour souligner son engagement en faveur de l'abolition universelle.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX DROITS DE L'HOMME

Prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué neuf visites périodiques et six visites ad hoc. Des visites périodiques ont été effectuées en Autriche, Bulgarie, Lituanie, Fédération de Russie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie et au Royaume-Uni. Les visites ad hoc ont été effectuées en Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Grèce et Roumanie.

Le président du CPT a eu des entretiens à haut niveau avec les autorités croates pour discuter du traitement des migrants en détention. Le CPT a publié une déclaration soulignant l'absence de progrès pour traiter la situation des personnes placées dans des institutions de soins sociaux et des hôpitaux psychiatriques en Bulgarie.

Le CPT a publié 12 rapports de visite et 13 réponses du gouvernement, ainsi que son 30^e rapport général annuel.

Droits sociaux

La Charte sociale européenne a célébré son 60^e anniversaire par toute une série d'événements. L'Allemagne et l'Espagne ont ratifié sa version révisée, tandis que l'Espagne a accepté la procédure de réclamations collectives.

Pour répondre aux défis posés par la pandémie, le Comité européen des Droits sociaux (CEDS) a offert des conseils complets aux États membres sur la covid-19 et les droits sociaux. Le CEDS a publié ses conclusions 2020 sur l'emploi, la formation et l'égalité des chances.

Le Comité des Ministres a adressé 19 recommandations aux différents États membres. Il a adopté des déclarations sur l'égalité de rémunération et des chances pour les femmes et les hommes en matière d'emploi, et sur les risques que comporte le processus de prise de décision assistée par ordinateur en matière de droits sociaux.

Bioéthique

Dans le contexte actuel, le Comité de bioéthique (DH-BIO) a adopté deux déclarations sur les vaccins (« Covid-19 et vaccin : assurer un accès équitable à la vaccination pendant les pandémies actuelles et futures » et « Considérations relatives aux droits de l'homme concernant le "passe vaccinal" et les documents similaires »), rappelant les principes pertinents énoncés dans la Convention d'Oviedo.

Un recueil de bonnes pratiques pour promouvoir les mesures volontaires dans les soins de santé mentale a été publié en ligne. Une aide au renforcement des capacités dans ce domaine a été mise en œuvre en Arménie.



Alexander Seger, chef de division, Cybercriminalité. 20^e anniversaire de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (Strasbourg, 18 novembre 2021)



Panel de haut niveau, 60^e anniversaire de la Charte sociale européenne, **Péter Szijjártó**, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie (Strasbourg, 18 octobre 2021)

Protection des données

■ Au cours des quarante dernières années, la Convention 108 est restée l'instrument international clé en matière de protection des données personnelles et de la vie privée. Ses 55 États parties continuent de promouvoir sa version modernisée, la Convention 108+, qui compte désormais 43 signatures et 15 ratifications.

■ Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de profilage, ainsi qu'une déclaration sur le droit à la vie privée des enfants dans l'environnement numérique.

■ Le Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108) a adopté deux lignes directrices sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel par et pour les campagnes politiques et sur la reconnaissance faciale. Il a également adopté une déclaration sur la vaccination covid-19, les attestations et la protection des données soulignant qu'aucune discrimination injustifiée ne devrait avoir lieu en raison du fait qu'une personne n'a pas été vaccinée.

Observatoire européen de l'audiovisuel – Accord partiel

■ L'observatoire a continué à diffuser des informations sur les industries de l'audiovisuel durant la pandémie persistante de covid-19 et sur ses effets sur la consommation de contenus, ainsi que sur la mise en œuvre de l'Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit au début de 2021.

■ Toutes les conférences se sont tenues en ligne, y compris la Conférence de Cannes traitant du **rééquilibrage de la production audiovisuelle** en faveur des contenus TV et VOD, ainsi qu'une **conférence introductive et quatre webinaires ultérieurs** sur les nombreuses

lois sur les services numériques visant à mettre à niveau le cadre juridique actuel des services numériques dans l'Union européenne. La conférence de la présidence britannique était axée sur la **promotion du cinéma durable par la collaboration internationale**.

■ L'observatoire a publié **six rapports juridiques** sur des sujets du droit européen des médias; **deux rapports de « cartographie »** approfondis comparant les stratégies législatives nationales pour assurer la protection contre les contenus préjudiciables sur les plateformes de partage de vidéos, et pour lutter contre le piratage des retransmissions sportives en ligne; et **neuf rapports de marché** sur les marchés de la VOD et l'industrie cinématographique européenne.

Protection de la liberté d'expression et des médias et gouvernance de l'internet

■ Le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a approuvé quatre projets de recommandations sur les principes de gouvernance des médias et de la communication, sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales, sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression et sur la lutte contre les discours de haine. Le CDMSI a adopté deux notes d'orientation sur la modération des contenus et sur la priorisation des contenus d'intérêt public en ligne. Le Comité des Ministres a adopté le mandat du CDMSI pour régir son action de 2022 à 2025.

■ Les 10 et 11 juin 2021, la conférence ministérielle **« Intelligence artificielle - Politique intelligente : défis et opportunités pour les médias et la démocratie »** a réuni les ministres en charge des médias et de la société de l'information. Les ministres ont adopté la déclaration finale et quatre résolutions sur la liberté d'expression et les technologies numériques; la sécurité des journalistes; l'évolution de l'environnement des médias et de l'information; et les impacts de la covid-19 sur la liberté d'expression.



Igor Nebyvaev, secrétaire exécutif, Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval); **Elżbieta Frankow-Jáskiewicz**, présidente, Moneyval; **Alexey Petrenko**, vice-président, Moneyval. 61^e réunion plénière (hybride) de Moneyval (Strasbourg, 28 avril 2021)

Le 4 février et le 22 novembre, la Secrétaire Générale a publié deux rapports respectivement sur la sécurité des journalistes et sur les tendances actuelles des menaces à la liberté d'expression. Ils se concentrent sur les interférences avec la couverture d'événements publics, sur les interdictions de diffusion et sur les « poursuites stratégiques » contre les journalistes.

Coopération en matière de liberté d'expression

La coopération en matière de liberté d'expression comprenait la fourniture de contributions personnalisées à 15 pays (12 États membres) soit 283 activités. Au cours de l'année 2021, le secteur a géré 16 projets nationaux avec une enveloppe budgétaire totale d'environ 7,7 millions d'euros.

Quarante-quatre documents de conseil en matière de politique et de stratégie ont été préparés pour les autorités afin de guider leurs réformes. Des conseils juridiques ont été fournis pour aider à la réalisation de huit réformes législatives. 180 formations ont été réalisées pour plus de 30 institutions partenaires au profit de plus de 2 500 participants.

Transformations numériques et intelligence artificielle

Les initiatives prises pour sensibiliser et faciliter l'élaboration de politiques plus éclairées sur des sujets tels que les aspects de la robotique, de l'intelligence artificielle, du traitement automatisé des données et de la prise de décision automatisée pertinents pour les droits de l'homme, comprenaient la participation à des conférences internationales clés dans ce domaine.

Le Conseil de l'Europe met régulièrement à jour un [site web dédié](http://www.coe.int/ai) (www.coe.int/ai) sur ses activités politiques en matière d'intelligence artificielle et, conjointement avec d'autres organisations internationales, soutient la Global Policy.AI.

En décembre 2021, le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) a adopté un document contenant un aperçu des principaux éléments à inclure dans un éventuel cadre juridique sur l'intelligence artificielle fondé sur les normes du Conseil de l'Europe. Ce document servira de base au futur travail de l'Organisation sur l'intelligence artificielle dans le cadre du nouveau Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) qui, depuis le 1^{er} janvier 2022, a remplacé le CAHAI.

Partenariat avec des entreprises du secteur numérique et des télécommunications

Le partenariat avec les entreprises du numérique et des télécommunications s'est poursuivi en tant que forum d'échange d'informations et de débat sur les effets des développements numériques dans les différents domaines couverts par le mandat du Conseil de l'Europe. Le partenariat compte 26 membres, dont des associations d'entreprises et de grandes sociétés ayant des intérêts importants dans le développement de logiciels, l'Internet et les télécommunications, ainsi que des organismes de normalisation.

ACTION CONTRE LA CRIMINALITÉ

Contre-terrorisme et droit pénal

Le Comité des Ministres a adopté deux recommandations préparées par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Ces recommandations concernent l'évaluation, la prise en charge et la réinsertion des personnes accusées ou condamnées pour une infraction sexuelle ainsi que la protection des témoins et des collaborateurs de justice.



Alan Mitchell, président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) (Strasbourg, 8 décembre 2021)



L'ambassadeur **Drahoslav Štefánek**, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés (Strasbourg, 26 octobre 2021)

■ La 26^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) du Conseil de l'Europe « Gagner un avantage sur la pandémie » s'est tenue à Funchal, Portugal. Les **statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE)** sur les prisons et la probation ont été publiées. Pendant la présidence italienne du Comité des Ministres, une **conférence des ministres de la Justice** « Crime et justice pénale – Le rôle de la justice réparatrice en Europe » s'est tenue à Venise, Italie. Les ministres ont adopté la **déclaration finale** sur le rôle de la justice réparatrice en matière pénale.

■ Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur les mesures visant à protéger les enfants contre la radicalisation à des fins terroristes, préparée par le Comité contre le terrorisme (CDCT).

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)

■ MONEYVAL a adopté les rapports d'évaluation mutuelle de la Croatie, de la Pologne, du Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican) et de Saint-Marin, ainsi que 10 rapports de suivi concernant l'Albanie, Andorre, Chypre, la République tchèque, Gibraltar, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Serbie et la Slovénie. Elle s'est concentrée sur le secteur des monnaies virtuelles. Dans un effort entrepris par MONEYVAL, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a lancé une réforme du Réseau mondial des organisations impliquées dans les questions de LBC/FT dans le monde entier.

■ La Consultation des Parties (COP) à la Convention de Varsovie (STCE n° 198) a adopté deux rapports thématiques évaluant les pouvoirs de ses États parties en matière d'application de la responsabilité des entreprises et de renversement de la charge de la preuve pour confisquer les produits des infractions graves.

Lutte contre la corruption (GRECO)

■ Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a adopté 44 rapports axés sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs (quatrième cycle d'évaluation) et des hauts fonctionnaires de l'exécutif et des organismes chargés de l'application de la loi (cinquième cycle d'évaluation). Sept visites sur place ont été effectuées.

■ Le GRECO a poursuivi sa coopération avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONU, l'OCDE, l'OSCE et l'Union européenne.

Activité de coopération en matière de droit pénal

■ L'Unité de coopération en matière de droit pénal (CLCU) a soutenu plus de 20 États membres dans leurs efforts pour adhérer aux normes du Conseil de l'Europe sur les prisons, la police et la probation.

■ La radicalisation dans les prisons est restée au centre des préoccupations dans les Balkans occidentaux, où d'importants résultats ont été obtenus, notamment la mise en place d'une plateforme de collaboration en ligne pour les professionnels des prisons et de la probation de la région. Un site web destiné au grand public a été mis en place (<https://www.coe.int/en/web/cooperation-in-police-and-deprivation-of-liberty>).



Christophe Poirel, Directeur des Droits de l'homme, Conseil de l'Europe (Strasbourg, 20 septembre 2021)



Groupe Pompidou, ouverture du 2^e colloque européen sur les salles de consommation à moindre risque, **Mia Nyegaard**, adjointe au maire de Copenhague en charges des services sociaux (Strasbourg, 1er juillet 2021)

Activité de coopération en matière de criminalité économique

La Division de la criminalité et de la coopération économiques (DCCE) a soutenu l'introduction de garanties structurelles pour l'indépendance et le fonctionnement efficace des conseils de la justice et du parquet ou des agences de lutte contre la corruption en Arménie, à Chypre et en République de Moldova. Elle a également offert une assistance sur le système de déclaration électronique des actifs, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et la protection des dénonciateurs. Le CECCD a aidé à renforcer la législation LAB/CFT en Ukraine et au Monténégro dans les secteurs non financiers.

La DCCE a amélioré sa méthodologie d'évaluation des risques sectoriels liés aux fournisseurs de services d'actifs virtuels et a développé des procédures d'évaluation des risques de financement de la prolifération et de financement du terrorisme liés aux organisations à but non lucratif. Ces outils ont complété la vaste coopération en matière d'évaluation des risques nationaux et sectoriels de criminalité financière entreprise en Azerbaïdjan, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, en Slovaquie et en Ukraine.

Cybercriminalité

La Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) a augmenté le nombre de ses membres jusqu'à 66 États parties et 14 autres États l'ont signée ou ont été invités à y adhérer. Deux fois plus d'États avaient utilisé ce traité comme ligne directrice pour leur législation nationale. Le Protocole sur la xénophobie et le racisme compte 33 parties et 12 signataires. Le Conseil de l'Europe a préparé le nouveau « Deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif au renforcement de la coopération et à la divulgation des preuves électroniques ». Ce nouvel accord sera ouvert à la signature au printemps 2022.

Une conférence Octopus sur la cybercriminalité, organisée en coopération avec la présidence hongroise du Comité des Ministres, a réuni en ligne des ministres, des hauts fonctionnaires et des experts. Le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe a géré un portefeuille de projets doté d'un budget de plus de 38 millions d'euros et a soutenu 400 activités impliquant 140 pays.

Consommation de drogues et trafic illicite

Le Groupe Pompidou a célébré son 50^e anniversaire en réunissant 140 participants de 46 pays. L'Ukraine a rejoint le Groupe. Il compte désormais 42 États membres, dont 3 non européens.

Le Comité des Ministres a adopté le statut révisé du Groupe Pompidou. Son mandat a été élargi pour traiter de toutes les formes d'addictions et mettre l'accent sur les droits de l'homme. Son nom est donc désormais changé en Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les toxicomanies.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

Commission de Venise

En 2021, la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) a aidé l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Hongrie, le Kosovo⁷, le Kirghizistan, la République de Moldova, le Monténégro, la Serbie, la Roumanie et l'Ukraine par

⁷ Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doivent être comprises dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjudice du statut du Kosovo.



11^e réunion du Groupe ad hoc de négociation du Comité directeur pour les droits de l'homme (Strasbourg, 7 octobre 2021)

des avis sur la réforme de leurs systèmes judiciaires, en mettant l'accent sur l'indépendance de la justice. Elle a également approuvé la création d'un organe de contrôle temporaire avec une participation internationale dans un avis pour l'Ukraine. Un avis pour la Fédération de Russie portait sur les libertés d'association et d'expression (« agents étrangers »).

■ La Commission de Venise a fourni des avis et des mémoires d'*amicus curiae* sur la législation électorale pour l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, la Hongrie, la Serbie et l'Ukraine.

■ Le rétablissement des cours constitutionnelles ou la redéfinition de leurs compétences étaient au cœur des avis pour Chypre, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ukraine. Des avis sur les institutions de médiation ont été préparés pour l'Arménie, le Kazakhstan, la République de Moldova et le Royaume-Uni.

■ La Commission de Venise a également poursuivi sa coopération fructueuse avec des partenaires non européens, notamment avec des pays d'Amérique latine et d'Asie centrale.

Effacité de la justice et coopération juridique

■ Le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) a émis son [Avis n° 16 \(2021\)](#) concernant les implications des décisions des cours internationales et des organes de traités en ce qui concerne l'indépendance pratique des procureurs. Le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) a émis son [Avis n° 24 \(2021\)](#) sur « l'évolution des Conseils de la Justice et leur rôle dans les systèmes judiciaires indépendants et impartiaux ».

■ Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a publié deux [lignes directrices sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les procédures judiciaires civiles et administratives](#) et sur [l'efficacité et l'efficacé des systèmes d'assistance judiciaire dans les domaines du droit civil et administratif](#).



Groupe Pompidou, ouverture de 2^e colloque européen Conférence de haut niveau HELP, Lutte contre la criminalité transfrontalière, **Meglena Kuneva**, ambassadrice de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 20 octobre 2021)

■ La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a adopté des [lignes directrices sur la visioconférence dans les procédures judiciaires; sur le dépôt électronique des documents judiciaires \(e-filing\) et la numérisation des tribunaux; sur la centralité de l'usager dans les procédures judiciaires; et sur la simplification et la clarification du langage avec les plaignants](#). La CEPEJ a créé le Réseau européen de cyberjustice, qui rassemble plus d'une centaine d'experts en cyberjustice et en intelligence artificielle. Enfin, le prix Balance de cristal de la justice a été décerné au ministère français de la Justice pour son projet « [Dépôt de plainte simplifié dans les hôpitaux pour les victimes de violences conjugales](#) ».

Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés

■ Le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés (RSSG), l'ambassadeur Drahoslav Štefánek, a publié deux rapports à l'issue de ses missions d'enquête en Bosnie-Herzégovine et en Turquie.

■ Le RSSG a publié une note d'orientation conjointe appelant à l'inclusion des migrants dans les programmes de vaccination covid-19. Avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, il a publié une Note conjointe sur les « normes européennes relatives aux recours juridiques, aux mécanismes de plainte et aux enquêtes efficaces aux frontières ».

■ Le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). Le RSSG coordonne sa mise en œuvre.

Séance de clôture du Forum mondial de la démocratie 2021, et cérémonie du Prix de l'innovation démocratique - **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et **Dalit Wolf Golan**, Directrice adjointe israélienne du développement régional d'EcoPeace Moyen-Orient (Strasbourg, 10 novembre 2021)



Séance d'ouverture du Forum mondial de la démocratie, en présence de la maire de Strasbourg, **Jeanne Barseghian**. Mots de bienvenue. **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 8 novembre 2021)



Démocratie

www.coe.int/democracy

BONNE GOUVERNANCE

Gouvernance démocratique

En 2021, le [Comité européen sur la démocratie et la gouvernance](#) (CDDG) a produit d'importantes normes européennes telles que le projet de recommandation sur la redevabilité démocratique des élus et des organes élus aux niveaux local et régional, et le projet de lignes directrices sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le processus électoral. Il a également publié une étude complète sur l'impact de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle et la prise de décision automatisée, sur la démocratie et la bonne gouvernance.

■ L'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur les réformes administratives et territoriales a eu lieu avec la participation des membres des gouvernements lors des réunions du CDDG et des examens par les pairs.

■ Grâce à ses activités de coopération, le [Centre d'expertise pour la bonne gouvernance](#) (CEGG) a soutenu les réformes de l'administration publique et des collectivités locales dans plus de 20 pays. Ces activités ont permis de créer ou d'améliorer la législation, de mieux mettre en œuvre les réformes et de renforcer les capacités des autorités publiques à tous les niveaux dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, la prestation de services publics, la décentralisation et les réformes territoriales, la résilience et la préparation en temps de crise, le télétravail, etc. Le CDDG et le CEGG ont également promu les [12 principes de bonne gouvernance démocratique](#) par la mise en œuvre du [Label européen d'excellence en matière de gouvernance](#) (ELOGE) dans les États membres.

Élections et démocratie participative

■ La Division a apporté un soutien technique aux autorités nationales, régionales et locales afin de trouver des réponses adéquates à leurs besoins d'amélioration des processus électoraux et de démocratie participative, conformément aux recommandations et lignes directrices de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Commission de Venise.

■ En Géorgie, la législation et la pratique électorales ont été améliorées, en particulier dans le domaine de la résolution des litiges électoraux (RLE).

■ En Ukraine, un examen de la pratique des tribunaux nationaux en matière de RLE, à la suite d'une formation dispensée à 230 juges de 30 tribunaux administratifs, a révélé une augmentation du nombre de décisions et de jugements contenant des références à la Cour européenne des droits de l'homme et à sa jurisprudence.

■ En République de Moldova, conjointement avec la Commission de Venise, une évaluation des processus électoraux et du mécanisme de RLE a conduit à l'amélioration de la législation et des pratiques électorales.

■ En Ukraine, plus de 30 municipalités ont formalisé des mécanismes de participation civile dans leur statut municipal, afin de permettre par exemple l'aménagement de l'espace public ou le budget participatif des écoles.

■ Environ 200 représentants d'institutions publiques et d'organisations de la société civile (OSC) d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de République de Moldova et de Géorgie ont amélioré leur connaissance et leurs compétences afin d'impliquer efficacement les citoyens dans les processus décisionnels dans des domaines tels que la planification urbaine, le budget participatif ou le développement de politiques participatives.



Séance de clôture du Forum mondial de la démocratie. Spectacle de clôture par **Dubioza Kolektiv** (Strasbourg, 10 novembre 2021)

Société civile et innovation démocratique

■ La société civile et les ONG sont des partenaires clés du Conseil de l'Europe dans l'accomplissement de sa mission. Cela a été reconnu par le Comité des Ministres dans ses décisions d'Helsinki 2019 et par la Secrétaire Générale dans ses priorités stratégiques 2020 pour le Conseil de l'Europe et son rapport 2021 sur la mise en œuvre des décisions d'Helsinki.

■ Sur proposition de la Secrétaire Générale, les groupes de rapporteurs du Comité des Ministres sur la démocratie (GR-DEM), les droits de l'homme (GR-H) et la coopération juridique (GR-J) ont chacun consacré une de leurs réunions à un échange informel avec des représentants de la Conférence des OING et des organisations de la société civile sur des questions prioritaires sélectionnées. Les conclusions sommaires de chacun de ces échanges ont reconnu la valeur de tels échanges de vues avec la société civile et ont proposé de les poursuivre sur une base annuelle, sans préjudice de leurs travaux réguliers.

Forum mondial pour la démocratie

■ La neuvième édition du Forum mondial de la démocratie « La démocratie peut-elle sauver l'environnement? » s'est déroulée du 8 au 11 novembre 2021 à Strasbourg. Malgré la crise sanitaire en cours, environ 400 participants ont pu assister en personne à l'événement pendant les deux jours et demi de sa durée. Les discussions et les débats ont été alimentés par des experts, des décideurs politiques et des militants d'horizons et d'expériences divers et ont finalement mis en évidence que la démocratie est considérée de loin comme le meilleur style de gouvernance pour relever le défi environnemental. Cette année, 27 initiatives ont concouru pour le Prix de l'innovation démocratique, qui a été remporté par « Un accord vert-bleu pour le Moyen-Orient » en reconnaissance de son succès dans la promotion de la collaboration autour de défis environnementaux communs, notamment la nécessité d'une gestion efficace de l'eau dans cette partie du monde.

Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

■ En 2021, la plateforme a publié 234 alertes concernant des menaces graves pour la liberté des médias dans 34 États membres du Conseil de l'Europe, une poursuite de l'augmentation constatée en 2020. Quatre-vingt-quinze alertes (40,5 %) ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'État membre concerné ou été résolues.



Carlo Monticelli, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 27 octobre 2021)

■ Le rapport annuel 2021 des partenaires de la plateforme a mis en évidence les sujets les plus préoccupants touchant à la liberté des médias – l'impunité après les meurtres de journalistes, les attaques physiques, l'intimidation, le harcèlement en ligne ou hors ligne, notamment des journalistes femmes, les effets des mesures de lutte contre la covid-19, les actions ou poursuites en justice abusives à des fins d'intimidation, et l'emprise politique renforcée sur le secteur des médias. Les partenaires de la plateforme ont adressé une série de recommandations aux États membres.

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Accord partiel

■ En 2021, la CEB a approuvé 57 projets pour un montant global d'environ 4,2 milliards d'euros. 25 des projets approuvés, pour un total de 1,6 milliard d'euros, ont été réalisés au profit des pays du Groupe cible.

■ Les principaux secteurs d'action ont été (a) l'amélioration des conditions de vie, (b) la santé, (c) la protection de l'environnement, (d) le soutien aux MPME (micro, petites et moyennes entreprises) et (e) l'éducation et la formation professionnelle. Six projets portent spécifiquement sur les réfugiés ou les migrants.

■ Sept projets, d'un montant de 657 millions d'euros, ont été approuvés dans six pays pour surmonter l'impact persistant de la pandémie. Ils ont financé le secteur de la santé, principalement des équipements et des fournitures médicaux.

■ La CEB a conclu l'examen à mi-parcours, maintenu les principales orientations pour la période restante du Plan de développement actuel et lancé les préparatifs du prochain Plan de développement.

■ La coopération avec l'Union européenne a continué d'être développée. Dans le cadre de la mise en œuvre de « la Facilité de l'Union européenne pour les réfugiés en Turquie », le premier bureau externe de la CEB a été établi à Ankara. Le programme régional de logement (RHP) a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024 et une contribution supplémentaire de 250 000 euros a été reçue de la Banque européenne d'investissement. La politique de la CEB sur les juridictions non conformes/non coopératives a été mise à jour à la suite de l'exercice d'évaluation des piliers de l'Union européenne.

■ La CEB a joué un rôle actif lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) et a défini une feuille de route pour son alignement au cadre des BMD (banques multilatérales de développement) de l'Accord de Paris.

■ 114 candidatures éligibles de 27 pays ont été reçues pour la seconde édition du prix CEB pour la cohésion sociale. Le prix a été décerné à un projet moldave portant sur la formation et l'emploi des jeunes handicapés des zones rurales et des petites villes du pays.



Cérémonie de remise des prix. Programme des meilleures pratiques en matière de promotion de l'intégrité académique. Allocutions d'ouverture, **Matjaž Gruden**, directeur, Direction de la participation démocratique (Strasbourg, 7 décembre 2021)

■ Le 16 septembre, la CEB a signé un accord de contribution supplémentaire avec la République tchèque pour une contribution de 1,2 million de CZK au Fonds d'investissement social vert.

■ Le 18 décembre, M. Carlo Monticelli a pris ses fonctions de Gouverneur de la Banque.

DIGNITÉ HUMAINE, ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Faits marquants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2021

■ La Commission pour l'égalité de genre (GEC) a finalisé la rédaction d'une nouvelle recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, une étape importante de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023.

■ Sous la présidence allemande, la conférence de la GEC intitulée « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » en mai (à Berlin et en ligne) s'est concentrée sur les réalisations de la Convention d'Istanbul à ce jour et a encouragé la mise en œuvre de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme.

■ Pour lancer les 16 jours d'activisme de l'ONU contre la violence à l'égard des femmes, la GEC, en coopération avec la présidence italienne, a organisé le 25 novembre un débat entre la Secrétaire Générale, la ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille, et la présidente du GREVIO.

■ Des projets de coopération bilatérale et régionale ciblés ont été menés avec les États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Lettonie, République de Moldova, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine), ainsi qu'au Kosovo* et dans la région sud-méditerranéenne.

Faits marquants de la Convention d'Istanbul en 2021

■ L'analyse horizontale à mi-parcours des rapports d'évaluation de référence du GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) a été publiée à l'occasion du 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la « Convention d'Istanbul ») et a permis de constater une augmentation des services d'aide aux victimes de la violence, une augmentation de la formation des professionnels, des changements législatifs en cours associés à une augmentation des budgets alloués, ainsi qu'à l'adoption de stratégies et de documents politiques spécifiques – la plupart de ces éléments étant intégrés dans des politiques et des programmes plus larges en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Johanna Nelles, Secrétaire exécutive du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) (Strasbourg, 16 février 2021)



■ La toute première recommandation générale émise par le GREVIO a été adoptée sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes. Par ailleurs, le GREVIO a poursuivi son évaluation de référence en publiant trois rapports (Pologne, Saint-Marin et Slovénie) et en effectuant cinq visites d'évaluation. Sa tierce intervention dans l'affaire *Kurt c. Autriche* a été largement évoquée par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a intégré les arguments du GREVIO et les a appliqués par la suite dans des affaires contre des États n'ayant pas signé la Convention d'Istanbul, comme l'arrêt pilote *Tunikova et autres c. Russie* (Requêtes n^{os} 55974/16 et 3 autres, 14 décembre 2021), et *Volodina c. Russie* (n^o 2) (Requête n^o 40419/19, 14 septembre 2021).

Traite des êtres humains

■ Le nombre d'États parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains est passé à 48, suite à l'adhésion d'Israël. Malgré la pandémie de covid-19, le GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains) a effectué 10 visites d'évaluation de pays sur place, publié sept nouveaux rapports (sur la Bulgarie, le Danemark, la Géorgie, Malte, le Monténégro, la Roumanie, le Royaume-Uni) et adopté deux autres rapports finaux dans le cadre du troisième cycle d'évaluation de la convention (concernant la Lettonie et la France).

■ Le GRETA a publié un rapport général comprenant une section dédiée à l'impact de la covid-19 sur la lutte contre la traite des êtres humains et une autre section sur l'identification des personnes victimes de la traite parmi les demandeurs d'asile et l'accès à la protection internationale des victimes de la traite. L'étude sur la

traite des êtres humains en ligne, facilitée par la technologie, a été finalisée. Les travaux de rédaction d'une nouvelle recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre la traite à des fins d'exploitation du travail ont commencé.

■ Des projets de coopération liés aux recommandations du GRETA ont été mis en œuvre dans quatre États membres, ainsi qu'au Kosovo⁸, offrant une formation sur la détection et la lutte contre la traite à des fins d'exploitation du travail, une sensibilisation à la traite des enfants et une formation sur les droits des victimes. Une conférence régionale intitulée « Agir ensemble face à la crise : protéger les enfants de la traite et de l'exploitation dans les Balkans occidentaux » a eu lieu en juin 2021.

Égalité relative à l'orientation sexuelle, identité ou expression de genre et caractéristiques sexuelles

■ Le réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI (EFPN) a mené un examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2010)5 à Chypre, en Espagne, Lituanie et Macédoine du Nord. Cet exercice pilote a porté sur la législation et les politiques relatives à la reconnaissance juridique du genre. Malgré les contraintes imposées par la pandémie, l'examen a été l'occasion d'un dialogue approfondi par le biais de tables rondes nationales multipartites qui ont contribué aux réformes législatives nationales en cours. Le même processus a abouti à un rapport sur les politiques et législations en la matière en Europe.

8. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjudice du statut du Kosovo.

■ Un nouveau projet intitulé « Coopérer avec les institutions religieuses pour contrer le discours de haine de leurs représentants » a été lancé, impliquant un dialogue interdisciplinaire entre des experts des droits humains, des théologiens et des représentants d'églises orthodoxes chrétiennes de 11 pays (Arménie, Bulgarie, Chypre, Géorgie, Grèce, République de Moldova Monténégro, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie et Ukraine).

■ Un soutien a été apporté aux États membres pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Géorgie, Lituanie, Macédoine du Nord et Roumanie). En Pologne, un événement public organisé avec le soutien du groupe parlementaire LGBT+ sur l'égalité des chances du Sejm (Diète de la république de Pologne) a mis en lumière les évolutions positives tant aux niveaux national que local.

DROITS DES ENFANTS

■ Ayant progressé dans l'analyse de l'évaluation, dans les Parties à la Convention de Lanzarote, des défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants, le Comité de Lanzarote prévoit d'adopter son rapport de suivi en février 2022. Les travaux visant à évaluer la mesure dans laquelle les Parties à la convention ont mis en œuvre les recommandations contenues dans son [rapport spécial « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels »](#) ont également été poursuivis. Le comité a par ailleurs compilé les informations reçues des Parties à la convention sur [l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles](#) et [la prescription](#), de manière qu'elles servent de base à des activités de renforcement des capacités en 2022. Le comité a commandé la préparation d'un rapport d'experts indépendants sur le [« Respect des droits de l'homme et de l'État de droit lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne »](#), afin de mettre en évidence les normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine et de formuler des recommandations sur la manière de concilier les risques et les droits en jeu. Le 4 octobre, le comité a organisé un événement public de sensibilisation sur [« L'impact de la Convention de Lanzarote sur la jurisprudence, les décisions et la législation »](#) aux niveaux national, européen et international, qui a révélé des développements très positifs. [L'édition 2021 de la Journée européenne](#) pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) était consacrée à [« Rendre le cercle de confiance vraiment sûr pour les enfants »](#).

■ Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a finalisé la mise en œuvre de la [Stratégie sortante pour les droits de l'enfant \(2016-2021\)](#) et a élaboré un nouveau projet de Stratégie du Conseil de

l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), pour adoption par le Comité des Ministres début 2022. Développée grâce à un processus inclusif, en étroite coopération avec de nombreux partenaires internes et externes, et avec la consultation de 220 enfants dans dix États membres, la nouvelle stratégie sera lancée lors d'une conférence de haut niveau qui se tiendra à Rome les 7 et 8 avril 2022. Le CDENF a poursuivi le travail normatif intergouvernemental sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de la séparation parentale et des procédures de prise en charge, ainsi que sur les systèmes de signalement des violences faites aux enfants. Le CDENF a également lancé des travaux sur la promotion de la participation des enfants aux décisions relatives à la santé, avec l'élaboration d'un guide pratique pertinent pour les professionnels de santé. Le CDENF a abordé les défis spécifiques générés par la crise de covid-19 à travers une fiche d'information et un rapport de synthèse sur les bonnes pratiques nationales, ainsi que par l'organisation de [trois webinaires](#) sur les défis liés à l'éducation, la prévention de la violence intrafamiliale et la santé mentale. Le CDENF a enfin contribué à la journée de discussion générale de 2021 du Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant (CNUDE) en organisant une [discussion régionale sur « les droits de l'enfant et la protection de remplacement »](#) et a soutenu ses membres dans leur progression vers les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODDNU) en organisant des échanges de vues sur les progrès vers 16.2. UNSDG (Mettre fin aux abus, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture à l'encontre des enfants).

■ En 2021, plus de 3 500 acteurs clés, dans 16 États membres du Conseil de l'Europe, ont été concernés par des projets et activités de coopération. Trois nouveaux projets ont été lancés pour aborder les thèmes suivants : le renforcement de la participation des enfants – [CP4Europe](#) ; la mise en œuvre du modèle Barnahus – [Finlande Barnahus](#) ; et la justice pour les mineurs – [Réforme du système de justice pour les mineurs en Slovaquie](#). Un certain nombre d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été mises en œuvre sur la base d'outils développés et adaptés à divers contextes nationaux qui traitent de l'exploitation et des abus sexuels des enfants en ligne, tels que le module de formation de l'OCSEA pour les forces de l'ordre, les juges et les procureurs ; une vidéo et un livre pour les enfants de 4 à 7 ans afin de sensibiliser et de prévenir l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne (*Kiko and the Manymes*, traduit en 16 langues), ainsi qu'un manuel de formation pour les formateurs pour les enseignants de maternelle (*Kiko et la Main*) pour aider à détecter et signaler les cas d'abus sexuels. Une assistance a été fournie pour soutenir une recherche approfondie sur les pratiques du système de justice pour mineurs et sur l'élaboration d'un protocole national d'entretien médico-légal en

Commission européenne
contre le racisme
et l'intolérance (ECRI),
séminaire annuel avec les
organismes de promotion
de l'égalité. **Johan Friestedt**,
secrétaire exécutif;
María Daniella Marouda,
présidente; **Mats Lindberg**,
administrateur
(Strasbourg, 18 octobre 2021)



Ukraine. En République de Moldova, sur la base des recommandations du Conseil de l'Europe et de la persistance à long terme, le ministère de l'Intérieur a pris la direction du processus d'établissement d'un mécanisme de coordination pour la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote au niveau national. Une loi Barnahus globale a été adoptée à l'unanimité en Slovaquie en mars 2021, définissant le cadre pour la mise en place du premier Barnahus dans le pays. Deux règlements sur la coordination interagences et sur les procédures et modalités de formation pour les acteurs de Barnahus ont également été adoptés par le Gouvernement slovaque pour compléter la loi. En Andorre, le premier projet de Plan d'action national pour les enfants et les adolescents a été préparé et est en cours d'examen par le Conseil de l'Europe et des experts nationaux pour être finalisé début 2022.

■ Diverses ressources sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels concernant les enfants, la participation des enfants, les droits de l'enfant dans l'environnement numérique et l'évaluation de l'âge des enfants dans les migrations ont été traduites dans plusieurs langues, dont le japonais.

Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

■ Le CDADI est le nouveau comité intergouvernemental chargé de conduire les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'égalité, à construire des sociétés plus inclusives dans lesquelles la diversité est respectée et à protéger les gens contre la discrimination et la haine. En septembre 2020, il a commencé à mettre en œuvre son mandat en : rédigeant un nouvel instrument juridique complet sur la lutte contre le discours de haine par le biais du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), qui a été terminé en

décembre 2021 ; analysant et évaluant des questions spécifiques liées à l'inclusion des Roms et des Gens du voyage par le biais du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) ; réalisant une étude sur la participation politique active des jeunes des minorités nationales, qui a été publiée en juin 2021 ; rédigeant un cadre politique multiniveaux pour l'intégration interculturelle par le Groupe de travail GT-ADI-INT, qui a été terminé en décembre 2021 ; préparant l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ; et préparant les Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à venir, qui ont été adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en mai 2021. Pour les années 2022 à 2025, le CDADI a été doté d'un [programme de travail](#) ambitieux qui comprend la préparation de 20 livrables.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

■ Dans son [rapport annuel](#), l'ECRI a estimé qu'il était essentiel d'agir plus efficacement pour i. limiter les effets de la pandémie de covid-19 sur certains groupes, y compris les Roms, les migrants et les demandeurs d'asile ainsi que les personnes LGBTI, ii. lutter contre un racisme profondément enraciné dans la vie publique, notamment par le biais d'une série de mesures visant les services de police, l'enseignement de l'histoire et les médias, iii. combattre le racisme antimusulman et l'antisémitisme face au terrorisme et iv. faire face à la remise en question de la protection des droits humains des personnes LGBTI.

■ L'ECRI a effectué des visites de suivi dans sept pays (Bulgarie, Danemark, Estonie, France, Grèce, Hongrie et Monaco) et a publié un total de dix conclusions ou rapports relatifs à des pays spécifiques (Croatie, Lettonie, Liechtenstein, Malte, République de Moldova, Norvège, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin et Espagne).

■ L'ECRI a achevé la révision de sa Recommandation de politique générale n° 5 sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans et de sa [Recommandation de politique générale n° 9](#) sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme. En outre, elle a publié une [déclaration](#) exceptionnelle sur la prévention et la lutte contre les discours de haine et la violence ultranationalistes et racistes en relation avec les affrontements et les conflits non résolus en Europe (communément appelés « zones grises »). Elle a également adopté un [avis](#) sur le concept de « racisation ».

■ Enfin, une [fiche thématique](#) de l'ECRI sur les principales recommandations visant à apporter une réponse à l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI a été publiée pour la première fois.

Programmes de coopération contre la discrimination et le discours de haine

■ Des révisions législatives, des actions de renforcement des capacités, des analyses comparatives des réponses au discours de haine et une campagne de sensibilisation « Briser la haine. Partager l'amour » ont aidé les États membres d'Europe du Sud-Est à lutter contre le discours de haine. Malgré la pandémie de covid-19, de nouveaux outils de formation en ligne pour les organismes de promotion de l'égalité et pour la police, ainsi que de microsubventions pour les ONG ont amélioré les réponses au racisme, à l'homophobie et à la transphobie, aux discours de haine et aux crimes de haine dans les Balkans occidentaux et les pays du partenariat oriental. Des outils pratiques ont également été développés pour aider les organisations et les jeunes militants à lutter contre le discours de haine par le biais de contre-discours. Un nouveau cours en ligne sur l'intelligence artificielle et la discrimination pour les organismes de promotion de l'égalité et d'autres régulateurs, déjà testé au Royaume-Uni, a été déployé en France et prévu dans d'autres États membres. En Albanie, en Serbie et en Ukraine des expertises législatives et des activités de renforcement des capacités des organisations des minorités nationales et des autorités publiques ont soutenu le développement des connaissances sur les normes et recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe. En Géorgie, un memorandum de coopération entre un large éventail de parties prenantes a facilité l'organisation des « semaines de l'égalité », activités de sensibilisation en ligne et hors ligne pour le grand public sur l'importance de la diversité et de l'égalité et sur les mécanismes de recours pour les victimes de discrimination.

Roms et Gens du voyage⁹

■ La mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour les Roms et les Gens du voyage (2020-2025) a continué, particulièrement dans les domaines de l'éducation et la formation inclusives, de la participation active à la vie publique et politique, et de la lutte contre les discriminations, le discours de haine, la violence et l'antitsiganisme. La mise en œuvre du plan comprend également des activités de coopération et de renforcement des compétences dans le cadre de programmes conjoints avec l'Union européenne, (par exemple INSCHOOL, JUSTROM, ROMACT et ROMACTED). La société civile des Roms et des Gens du voyage est impliquée par le biais de réunions de dialogue biannuelles régulières. Un premier rapport de mise en œuvre a été produit.

■ La mise en œuvre de la recommandation du Comité des ministres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques a été encouragée, en coopération avec l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture (IERAC).

■ Un rapport sur les causes, la prévalence et les conséquences de l'antitsiganisme, préparé par le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) en consultation avec le Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, contient des recommandations sur les réponses possibles des gouvernements.

■ L'agenda sur l'éducation inclusive de qualité pour les enfants roms a progressé grâce à une conférence de bilan sur le projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe Écoles inclusives – Faire la différence pour les enfants roms (INSCHOOL), qui s'est tenue en juin à Strasbourg, et à la conférence intitulée « De la naissance à la profession - la première décennie des stratégies d'inclusion sociale et d'intégration des Roms », qui s'est tenue en septembre à Budapest sous la présidence hongroise du Comité des Ministres.

9. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Boyash/Rudars; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens) et les Ashkali; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal); d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cela constitue une note de bas de page explicative, non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.



Journée internationale des Roms.
Cérémonie de lancé de fleurs. **Snežana Marković**, Directrice générale de la démocratie (Strasbourg, 8 avril 2021)

■ Les écoles politiques roms d'Albanie, de Grèce, d'Italie, du Portugal, d'Espagne et d'Ukraine, ainsi qu'un projet pilote au Kosovo¹⁰, ont organisé des sessions de formation sur la participation politique, tant en présentiel qu'en ligne, à l'intention de plus de 150 femmes et hommes roms.

■ L'autonomisation des femmes roms et issues des communautés des Gens du voyage a été encouragée par la 8^e Conférence internationale des femmes roms intitulée « Protéger les droits humains et la dignité des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage en temps de crise », qui s'est tenue à Strasbourg en novembre; la publication du rapport « Autonomisation des femmes des communautés roms et des Gens du voyage : Le changement est en marche. Vers une feuille de route pour faire progresser l'égalité de genre des femmes des communautés roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe »; et grâce aux activités de renforcement des compétences menées par le programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Accès des femmes roms à la justice (JUSTROM) ».

¹⁰ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

■ La participation des jeunes Roms a été encouragée par la conférence des jeunes Roms intitulée « Œuvrer ensemble pour l'émancipation et l'autonomisation. Le rôle de l'histoire dans la participation et l'inclusion des jeunes Roms », qui s'est tenue en avril à Strasbourg sous la présidence allemande du Comité des Ministres.

■ Les individus et les communautés roms et des Gens du voyage ont été particulièrement touchés par la pandémie de covid-19. Afin d'atténuer l'impact de la crise, le Programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ROMACT « Renforcer les compétences au niveau local pour l'intégration des Roms » a réaffecté des fonds pour des mesures d'urgence et prioritaires dans les municipalités et les communautés. 55 subventions ont été attribuées pour un total de 259 694 euros.

■ La deuxième phase du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » a été lancée et travaillera avec 72 municipalités et communautés roms locales dans les Balkans occidentaux et en Turquie, en mettant l'accent sur la reprise après la pandémie de covid-19.

■ Les conclusions et les recommandations de la 10^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, consacrée à la lutte contre le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage, ont alimenté l'élaboration de la recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre le discours de haine.

■ Une boîte à outils pour les fonctionnaires de police, « Normes du Conseil de l'Europe sur les crimes à motivation raciste et la non-discrimination avec un accent sur les Roms et les Gens du voyage », a été développée et des formations ont été organisées.

Minorités et langues régionales ou minoritaires

■ En 2021, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a effectué 7 visites, organisé trois activités de suivi et adopté 4 avis. Le Comité des Ministres a adopté 14 résolutions sur la mise en œuvre de la convention-cadre.

■ Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a adopté 4 rapports d'évaluation et 5 rapports de mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations pour une action immédiate contenues dans les rapports du Comité. Il a effectué 5 visites sur le terrain.

■ En avril 2021, la Secrétaire Générale a transmis à l'Assemblée parlementaire son [rapport](#) sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, dans lequel elle fournit une vue d'ensemble des principales activités et réalisations pendant la période 2018-2020 et souligne les défis à relever d'ici à 2024. Une nouvelle brochure sur « [La protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires : pratiques prometteuses en Europe 2015-2020](#) » a été publiée en mai 2021.

■ Deux conférences ont été coorganisées avec la Présidence hongroise du Comité des Ministres : une conférence de haut niveau sur les « [Normes et standards du Conseil de l'Europe sur les droits des minorités nationales : résultats et défis](#) » le 29 juin 2021, à Strasbourg, et une conférence sur « [Le rôle des ONG et des instituts de recherche dans la promotion des normes et des standards du Conseil de l'Europe relatifs aux droits des minorités nationales](#) » le 7 septembre 2021, à Budapest.

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

Éducation

■ Le programme d'éducation à la citoyenneté numérique a publié un ensemble de [Lignes directrices pour soutenir des partenariats équitables entre les établissements d'enseignement et le secteur privé](#), adoptées par le Comité directeur des politiques et pratiques éducatives (CDPPE) en octobre, visant à favoriser une meilleure compréhension de l'éducation à la citoyenneté numérique et du rôle que les partenariats peuvent jouer pour améliorer les résultats des apprenants.

■ [LEMON – Modules d'apprentissage en ligne](#) a développé six nouveaux cours interactifs innovants sur des sujets allant du développement d'une école interculturelle à la budgétisation scolaire participative et à l'éducation aux médias, en utilisant les derniers outils et technologies d'apprentissage en ligne.

■ Des traductions du [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire](#) (CEFR-CV) en français, arabe, italien, espagnol, turc ont été mises à disposition sur le [site internet du CECR](#). Afin de familiariser les professionnels des langues avec les concepts élaborés dans le CECR-CV, huit webinaires en ligne ont été organisés. Un guide de référence sur l'alphabétisation et l'apprentissage d'une seconde langue pour l'intégration linguistique des migrants adultes (LASLLIAM), basé sur le CECR, a été élaboré.

■ Un nouveau volume de la [série Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe, Higher education response to the COVID-19 pandemic - Building a more](#)

[sustainable and democratic future](#), a été publié et présenté lors d'un webinaire par l'Association internationale des universités. Le volume aborde les différentes manières dont l'enseignement supérieur fait face à la pandémie de covid-19.

■ Dans le cadre du réseau ENIC-NARIC (European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres), une série de sept webinaires a été organisée sur des questions d'actualité liées à l'enseignement supérieur. Un webinaire en septembre, modéré par le Conseil de l'Europe et auquel ont participé plus de 70 évaluateurs de diplômes des centres ENIC et NARIC, a abordé la mise en œuvre pratique de la recommandation sur la reconnaissance des qualifications détenues par les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes dans une situation assimilable à celle des réfugiés.

■ Le Passeport européen des qualifications des réfugiés a soutenu les réfugiés afghans en organisant une série de webinaires sur la reconnaissance des qualifications afghanes pour le réseau ENIC NARIC et les universités. Grâce à sa nouvelle plateforme informatique, le nombre d'entretiens a été considérablement augmenté, et la Croatie et la Serbie ont rejoint l'initiative, portant le nombre total de pays à 13.

■ Un nouveau Programme des meilleures pratiques pour la promotion de l'intégrité dans l'éducation a été lancé et les dix pratiques gagnantes ont été présentées lors d'un événement public.

■ En coopération avec le Mémorial de la Shoah (Paris), une formation sur le thème « Mémoire de la Shoah : mémoire nationale, mémoire européenne : défis communs » a abordé la question de l'utilisation des images dans la transmission de l'histoire et de la mémoire de la Shoah et la prise en compte du « genre » dans ce contexte.

■ Les [programmes de coopération](#) financés par des ressources externes ont soutenu les réformes de l'éducation en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova, au Monténégro, en Serbie, en Turquie ainsi que dans plusieurs autres États membres et au Kosovo¹¹. Les résultats concrets comprennent de nouveaux cours de formation des enseignants accrédités, des programmes révisés et des classes démocratiques numériques, tous basés sur le RFCDC, ainsi qu'une intégrité académique renforcée fondée sur les valeurs et principes de l'ETINED (Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation).

11. Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

■ L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, accord partiel élargi établi en novembre 2020, est pleinement opérationnel. Les méthodologies initiales pour les rapports réguliers et thématiques sont disponibles. Sa première conférence annuelle a suscité un intérêt considérable : au moins 60 personnes y ont participé sur place et 360 personnes se sont inscrites pour la suivre en ligne. Plusieurs instituts de recherche et associations professionnelles de professeurs d'histoire ont fait part de leur intérêt pour la plateforme de coopération de l'observatoire, tandis que le Vice-Président de la Commission européenne, M. Margaritis Schinas, a annoncé publiquement qu'il soutiendrait le travail de l'observatoire en promettant un million d'euros en 2022. La Hongrie a annoncé publiquement son intérêt à devenir un État observateur.

■ L'adhésion à l'accord partiel du CELV (Centre européen pour les langues vivantes) est passée de 33 à 35 pays avec l'adhésion de la Belgique et la réadhésion de la Hongrie, ce qui témoigne de son programme d'activités innovant et très pertinent, tel que l'initiative « L'avenir de l'éducation aux langues à la lumière du Covid », lancée en partenariat avec la société civile via son Forum pour le réseau professionnel, et la Commission européenne.

Jeunesse

■ Le secteur jeunesse a travaillé avec les fluctuations de la situation sanitaire, associant les jeunes aux valeurs du Conseil de l'Europe par le biais d'un renforcement de leurs capacités, de l'établissement de normes et d'un soutien au développement de la société civile. Le programme d'éducation et de formation du programme jeunesse pour la démocratie a touché des centaines de jeunes multiplicateurs par le biais d'activités en ligne. Les Centres européens de la jeunesse ont rouvert leurs portes pour des activités multilatérales qui respectaient une distanciation physique, accueillant quelque 180 activités, qui ont été appréciées par plus de 3 000 participants. Le programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme (EDH) s'est poursuivi grâce à des stages de formation nationaux adaptés aux situations locales dans plus d'une douzaine de pays.

■ La jeunesse a figuré parmi les priorités des présidences allemande et hongroise du Comité des Ministres, la première apportant une contribution significative à l'avancement du travail de jeunesse en Europe, la seconde soulignant le rôle important des deux centres européens de la jeunesse en tant que centres multilatéraux de conférence et de formation, et espaces d'apprentissage innovants et créatifs pour les jeunes. Le Centre européen de la jeunesse de Budapest a accueilli plusieurs événements de haut niveau et autres événements de la présidence du Comité des Ministres.

■ En réponse aux difficultés rencontrées par les organisations de jeunesse face à l'arrêt des activités multilatérales et à la disparition des possibilités de financement, le Fonds européen pour la jeunesse a mis l'accent sur les projets locaux à petite échelle, moins susceptibles d'être affectés par les mesures prises pour contrer la pandémie. Quatre-vingt-quinze projets ont été soutenus, soit une augmentation de 40 %.

■ La démocratie étant menacée, le Conseil mixte sur la jeunesse a décidé d'une nouvelle campagne jeunesse sur la revitalisation de la démocratie, qui sera lancée en 2022, marquant également le 50^e anniversaire du secteur jeunesse. La participation politique des jeunes en Europe a été au centre des travaux du partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.

■ À la lumière de la mobilisation massive des jeunes pour sauver la planète, la crise climatique, les formes de participation civile non violente des jeunes et les moyens de rendre le secteur jeunesse plus vert ont été explorés. Le Conseil consultatif sur la jeunesse a discuté des jeunes défenseurs de l'environnement avec la Commissaire aux droits de l'homme et a organisé une discussion sur l'activisme climatique des jeunes dans le cadre du Forum mondial pour la démocratie.

■ Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a reçu le prix 2021 « Roots for Peace » de YMCA (*Young Men's Christian Association* - Association chrétienne de jeunes gens) pour sa contribution exceptionnelle à la paix et à la justice en Europe.

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Charte européenne du sport révisée

■ La 16^e Conférence des ministres responsables du sport s'est conclue en février par l'adoption de deux résolutions. La première sur « Une approche européenne des politiques du sport : la révision de la Charte européenne du sport » et la seconde sur « Les droits de l'homme dans le sport ».

■ Le Comité des Ministres a adopté la Charte européenne du sport révisée (le 13 octobre). Le texte révisé promeut un sport fondé sur des valeurs, en particulier dans les domaines de l'intégrité, de l'éthique, des droits de l'homme et de la durabilité. Il promeut également la bonne gouvernance, le droit au sport pour tous et les avantages sociaux et économiques découlant du sport.

Sport éthique

■ L'APES a poursuivi son engagement dans le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS). Par le biais de l'action 3 du plan d'action de Kazan, l'APES a préparé des lignes directrices détaillées pour renforcer l'intégrité du sport, qui ont été promues lors de la Conférence sur l'intégrité organisée conjointement par l'APES et le Service italien des sports, dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres (6 au 7 décembre).

Sport inclusif

■ L'APES a organisé une conférence sur la diversité pour promouvoir les droits de l'homme des athlètes intersexes et transgenres dans les compétitions sportives (le 20 septembre). L'APES a poursuivi son travail dans le domaine de l'égalité des genres, y compris la préparation d'une formation sur la sensibilisation aux préjugés inconscients.

Sport sûr

■ Le Comité des Ministres a adopté une Recommandation sur les arts martiaux et les activités de combat extrêmes (31 mars), ouvrant la voie à une étude plus approfondie de la question des commotions cérébrales dans les activités sportives dans ce domaine.

■ L'APES a poursuivi son travail dans le domaine de la protection des enfants dans le sport par le biais du projet en cours « Start to Talk » et du projet conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne sur la protection des enfants dans le sport (CSIS).

Conventions sur le sport

Convention de Saint-Denis

■ La première réunion du Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis) s'est tenue en ligne mi-avril, permettant l'adoption du Règlement intérieur du Comité et de sa Stratégie de travail 2022-2025, et la mise en place de trois groupes consultatifs qui ont entamé leurs importants travaux (normes et questions juridiques, suivi et coopération internationale, et le groupe de travail ad hoc sur la préparation de la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022). La Convention sur une approche intégrée de la sûreté, de la sécurité et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives compte 21 États parties.

■ Un dialogue à haut niveau sur le discours de haine et le racisme lors des événements sportifs a été organisé à l'occasion du lancement du Comité, pour traiter des incidents de racisme et de discours de haine qui ciblent régulièrement les participants à des événements sportifs. Cet événement a inspiré l'action future du Comité pour lutter contre ce phénomène couvert par la Convention de Saint-Denis.

Antidopage

■ Le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) a repris ses activités de suivi avec deux visites d'évaluation : aux Pays-Bas (13-15 septembre) et en Fédération de Russie (21-23 septembre).

■ Le T-DO a finalisé un projet de recommandation sur les principes généraux d'une procédure équitable applicables à l'antidopage dans le sport, pour adoption par le Comité des Ministres en 2022. La recommandation reconnaît les principes essentiels d'une procédure équitable tels que l'indépendance des enquêtes et des juridictions de jugement, le droit d'être entendu et le droit à une défense efficace ainsi que le principe de la publicité des débats et la nécessité de rendre les décisions publiques. Le T-DO a également finalisé sa Recommandation sur la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de la lutte contre le dopage, qui vise à réaffirmer les principes du Conseil de l'Europe sur la protection des lanceurs d'alerte et à les adapter à la réalité du sport.

■ Le T-DO a fourni un soutien technique aux pays européens et à leurs autorités nationales et organisations nationales antidopage, afin d'améliorer leur système antidopage et de soutenir leurs efforts dans la mise en œuvre des exigences du Code mondial antidopage 2021.

Manipulation des compétitions

■ Le Comité de suivi de la Convention de Macolin a consolidé sa phase de mise en place avec l'adoption de son [Plan d'action 2022-2025](#). Conformément à l'article 31.2 de la [Convention de Macolin](#), le Comité a adopté la première version de la liste des organisations sportives. Enfin, il a adopté conjointement avec le Comité de la Convention 108 (Convention sur la protection des données) les Principes de Macolin sur la protection des données.

■ Le Comité de suivi a établi son [groupe consultatif sur le Réseau des plateformes nationales \(Groupe de Copenhague\)](#). Lors de sa réunion (le 22 novembre), le Groupe de Copenhague a adopté son [règlement intérieur](#) et élu son bureau, lançant des discussions sur les actions prioritaires pour les années à venir.

■ Le projet « Keep Crime Out Of Sport+ » (KCOOS+) qui a débuté en 2018 s'est terminé en décembre, offrant une riche variété d'activités aux représentants des plateformes nationales et aux principales parties.

Cités interculturelles (ICC)

■ Onze villes, de Belgique, d'Italie, de Pologne, de Turquie, d'Australie et du Canada, ont rejoint le programme « Cités interculturelles », portant le nombre de membres à 153. Un nouveau réseau de Cités interculturelles a été créé dans la Province de Québec (Canada) et un projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe est en cours de réalisation à Chypre pour mettre en place des structures d'intégration interculturelle dans le pays. Le programme a évalué les politiques interculturelles de huit villes membres en Europe, au Canada et en Corée du Sud, et a produit les rapports de l'index ICC correspondants. Une nouvelle page [internet](https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about-the-index) (<https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about-the-index>) avec des graphiques interactifs de l'index ICC a été lancée. L'innovation politique a été encouragée par le biais d'événements thématiques et de guides d'orientation sur la compétence interculturelle des fonctionnaires, sur les cités circulaires et interculturelles, sur l'évaluation des projets interculturels, sur la communication inclusive et les récits alternatifs. Des cours en ligne sur les rumeurs, la communication interculturelle, le développement de stratégies interculturelles et la prévention de la discrimination dans la prise de décision grâce à l'intelligence artificielle ont été produits et mis à la disposition des membres.

Culture et patrimoine culturel

■ Le secteur a généré des activités et des produits innovants en 2021 au profit des États membres. Il s'agit notamment d'un CLOM sur la Stratégie 21 (plateforme d'apprentissage en ligne pour la gestion du patrimoine culturel), d'un jeu de rôle en ligne sur la diffusion auprès d'un public plus large des principes de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) ainsi que le lancement de l'exposition virtuelle du Conseil de l'Europe « Libre de créer – Créer pour être libre » qui, à travers des contributions nationales d'œuvres d'art, constituera une archive vivante illustrant l'état de la liberté artistique en Europe. Le secteur de la culture a également produit une publication stimulante intitulée *E-Pertinence – Le rôle des arts et de la culture à l'ère de l'intelligence artificielle* (en anglais uniquement), qui examine l'avenir, de préférence démocratique, des humains cohabitant avec des machines, ainsi que le

rôle que les arts et la culture jouent dans cet environnement complexe. Chypre et la Pologne ont signé la Convention de Faro et l'Estonie l'a ratifiée. La Grèce, la Hongrie et la Lettonie ont ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Journées européennes du patrimoine (JEP)

■ En 2021, les Journées européennes du patrimoine ont célébré le thème paneuropéen « patrimoine inclusif » afin de créer une expérience accueillante et ouverte pour tous et de promouvoir l'inclusion et la diversité. Une attention particulière a été portée à rendre les événements plus accessibles, à la fois en termes de suppression des barrières physiques et d'offre d'une plateforme à différents groupes, y compris les personnes vulnérables et marginalisées qui ont souvent moins de possibilités de partager leurs histoires. Une réouverture généralisée des sites du patrimoine en 2021, combinée avec la poursuite de multiples initiatives numériques, a rendu les histoires locales encore plus visibles et a contribué à un vaste et très riche programme d'événements à travers l'Europe avec l'utilisation de la boîte à outils « [Nous sommes la culture](#) » (en anglais uniquement).

Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels

■ L'Ukraine a rejoint l'APE en mars 2021, et cinq nouveaux Itinéraires culturels ont été certifiés en mai 2021 : la Route d'Énée, la Route Alvar Aalto, la Route de Cyrille et Méthode, la Route européenne d'Artagnan et la Route du Danube à l'âge du fer.

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)

■ Le Comité permanent de la Convention de Berne a adopté une vision pour la prochaine décennie afin de relever les défis et les menaces auxquels la biodiversité est confrontée. Il a également discuté des développements stratégiques importants de la convention afin d'assurer sa stabilité financière. Les activités menées au cours de l'année comprennent les progrès dans les domaines des espèces exotiques envahissantes, la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux, la protection d'amphibiens et de reptiles (notamment une initiative concernant les tortues marines), l'éradication de l'érisma rousse et la conservation des plantes. Sans oublier les progrès réalisés sur les dossiers liés aux plaintes déposées par les citoyens et les ONG pour des violations présumées de la convention et sur le



Le film *Titane* de **Julia Ducournau**, une coproduction soutenue par Eurimages, qui a remporté la Palme d'or du Festival de Cannes 2021.

Réseau Émeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation, ainsi que les travaux en cours du Diplôme européen des espaces protégés. Un moment fort a également été le lancement de la nouvelle [campagne en ligne](#), #VoicesofNature, qui montre comment la conservation de la nature bénéficie de la participation démocratique et, à son tour, favorise la protection des droits de l'homme.

Accord EUR-OPA risques majeurs (risques naturels et technologiques)

■ En coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et la DG ECHO (Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne), l'Accord a coorganisé et activement participé au [Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe](#)

(24 au 26 novembre 2021, Matosinhos, Portugal). Lors de la 14^e Réunion ministérielle de l'Accord, qui s'est tenue en amont du forum, les ministres ont adopté des recommandations sur « Soutenir et protéger les personnes handicapées avant, pendant et après des crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène » et sur « L'inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène », le Plan à moyen terme 2021-2025 et une Déclaration ministérielle. EUR-OPA a soutenu un nombre important de projets de terrain mis en œuvre par son réseau de centres scientifiques afin de mieux préparer les populations aux risques majeurs et de développer des politiques et stratégies nationales. En outre, l'Accord a pris part au Forum mondial de la démocratie en contribuant au [webinaire sur les « Catastrophes, déplacements et changement climatique »](#) (février 2021) et au forum (novembre 2021).

Convention européenne du paysage

■ Le Comité des Ministres a adopté les recommandations suivantes: « Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux » [CM/Rec(2021)9]; « Urbanisme et paysage » [CM/Rec(2021)10 - CM(2021)152-add]; « Paysage et agriculture » [CM/Rec(2021)11 - CM(2021)156-add]; « L'intégration de la dimension du paysage dans les politiques sectorielles » [CM/Rec(2021)12]. Le Protocole portant amendement à la Convention (STCE n° 219) est entré en vigueur. Les politiques nationales du paysage ont été présentées dans le [Système d'information](#) de la convention. La 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage s'est tenue (26 au 27 mai 2021) sous les auspices de la présidence hongroise du Comité des Ministres. Le prix du Paysage du Conseil de l'Europe a été décerné et la 5^e Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe a été célébrée. La 25^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la convention (Palma de Majorque, Espagne) et un [Symposium national](#) (Budapest, Hongrie) ont été organisés et des nouvelles publications ont vu le jour.

Accord partiel élargi Eurimages

■ C'est au sein d'une industrie toujours affectée par la pandémie que le fonds Eurimages a soutenu 110 coproductions cinématographiques tout en poursuivant activement une réforme de sa gouvernance qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

■ Tous les prix Eurimages au développement de la coproduction, le prix Audentia et le prix Eurimages à la coproduction ont pu être présentés au cours de



cérémonies en ligne ou en présentiel. Par ailleurs, l'équipe d'Eurimages a participé dans un format réduit au Marché du film de Cannes qui s'est exceptionnellement tenu au mois de juillet, ainsi qu'à la Biennale de Venise en septembre.

■ L'année 2021 a vu des projets soutenus par Eurimages remporter l'Oscar du meilleur film étranger et la Palme d'Or. Ces prix sont allés respectivement au film *Another Round* de Thomas Vinterberg et à la coproduction franco-belge *Titane*, réalisée par Julie Ducourneau. Les prix du cinéma européen ont également récompensé la coproduction exemplaire *Quo vadis, Aida?* de Jasmila Žbanić en lui attribuant les prix du meilleur film et du meilleur réalisateur, tandis que le prix de la meilleure actrice a été décerné à Jasna Đuričić pour son rôle dans le film.

■ Eurimages a organisé une conférence de haut niveau sur les « séries dramatiques » en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères de Hongrie et l'Institut national hongrois du film. Dans leurs conclusions, les participants ont confirmé l'importance du rôle du Conseil de l'Europe dans la préservation de la diversité culturelle et du pluralisme dans un marché très compétitif dominé par des plateformes de vidéo à la demande non européennes.

■ Durant l'année, un groupe de travail sur la durabilité a été mis en place pour étudier, dans la mesure du possible, les moyens d'améliorer l'empreinte écologique du fonds et de sensibiliser ses bénéficiaires à la production de films verts. Le groupe de travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes a décidé d'étendre son mandat à la diversité.

Entretien de courtoisie entre l'ambassadeur **Afonso Henriques Abreu de Azeredo Malheiro**, Directeur exécutif du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, et **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 18 novembre 2021)

Centre Nord-Sud (Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales)

■ En 2021, le Centre Nord-Sud (CNS) a été reconnu comme un pôle d'incubation qui a développé des formats en ligne et hybrides innovants pour adapter au mieux ses activités aux exigences d'un contexte de pandémie. Le tout premier forum hybride de Lisbonne sur le thème « Le dialogue interculturel à l'ère de l'infodémie » en constitue un bon exemple. Le forum a réuni un nombre sans précédent de 503 participants de 85 pays différents et a touché 45 000 personnes sur les médias sociaux. Il a permis de sensibiliser les États, les médias, les acteurs des technologies numériques et les organisations internationales à l'importance de s'engager dans une action coordonnée pour garantir la protection des droits de l'homme dans le monde entier, à la fois hors ligne et en ligne ; il a contribué à positionner le Conseil de l'Europe comme un acteur pertinent pour une réglementation « numérique » mondiale basée sur les droits de l'homme ; et il a renforcé le CNS comme une plateforme importante pour maintenir un dialogue constructif avec d'autres parties du monde dans une perspective gagnant-gagnant afin de mobiliser une action collective pour faire face aux problèmes d'intérêt mondial.



Sergei Glagolev, Président du Comité des Parties à la Convention Médicrime et vice-ministre de la Santé de la Russie.
Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM)
(Strasbourg, 20 octobre 2021)

aider les travailleurs de jeunesse, les formateurs et les facilitateurs à renforcer leurs compétences afin de fournir une expertise et un soutien aux initiatives où les jeunes et les décideurs politiques interagissent et coopèrent au niveau interrégional.

- ▶ Le Centre Nord-Sud a organisé le tout premier cours de formation en ligne pour les facilitateurs du dialogue politique dans le domaine de la jeunesse.
- ▶ Et dans un contexte où l'interdépendance mondiale est plus évidente que jamais, et où la solidarité internationale est primordiale pour ne laisser personne de côté, la Semaine mondiale de l'éducation a atteint un pic de 377 000 personnes (éducateurs, étudiants, société civile et responsables gouvernementaux) avec des activités de sensibilisation à l'Agenda 2030 pour le développement durable dans 25 pays différents.

■ L'année 2021 a également contribué à renforcer l'expertise du CNS en créant un groupe de plus de 200 experts, soigneusement sélectionnés parmi plus de 1 000 candidatures provenant de 52 pays et territoires, pour soutenir le programme 2022-2025.

Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé

■ En 2021, la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM) a continué d'honorer la mission qui lui a été confiée de protéger la santé publique, dans le contexte de la pandémie et de ses répercussions sur la qualité des médicaments et des soins de santé. La grande majorité de ses activités se sont poursuivies comme prévu, avec les adaptations nécessaires au maintien des activités courantes de l'Organisation, tout en veillant à ce que l'EDQM conserve une longueur d'avance dans l'environnement post-covid.

■ La Pharmacopée européenne (Pharmacopée) a conservé un rôle clé dans l'élaboration de normes qualité harmonisées, primordiales pour les autorisations de mise sur le marché, la surveillance du marché, ainsi que la libre circulation et le libre-échange des médicaments en Europe et au-delà. Toutes les réunions de la Commission européenne de Pharmacopée (« la Commission ») et de ses groupes d'experts et groupes de travail se sont encore tenues à distance en 2021, ce qui a permis une progression régulière des activités.

■ Pour souligner leurs actions remarquables face à des problèmes d'intérêt mondial, le prix Nord-Sud 2020 a récompensé les efforts de la Commission internationale contre la peine de mort et du Réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental.

■ Le CNS a également continué à réunir les deux côtés du paradigme démocratique: le dialogue politique au sein du quadrilogue, tout en contribuant à un environnement démocratique sain en donnant des moyens d'action, en ouvrant des espaces et en soutenant les acteurs de la société civile:

- ▶ Huit organisations de la société civile du sud de la Méditerranée ont reçu des subventions pour mettre en œuvre des projets visant à protéger les femmes et les filles victimes de violences sexistes, sur des thèmes allant de la protection des mères célibataires en Tunisie à l'accès aux services de protection pour les populations vulnérables au Maroc, en passant par la violence économique sexiste au Liban ou la protection des femmes migrantes et réfugiées dans la région.
- ▶ Un tout nouveau cours de formation en ligne pour facilitateurs du dialogue politique dans le domaine de la jeunesse a été développé pour

■ La Pharmacopée a donc poursuivi sa croissance en 2021, comme en témoignent les 226 normes qualité (nouvelles élaborations et révisions) qui deviendront juridiquement contraignantes en 2022. Il a par ailleurs été décidé – et c’est important – de prendre des mesures qui devraient conduire, d’ici environ cinq ans, au remplacement complet de l’essai des pyrogènes sur lapin par des alternatives *in vitro* appropriées dans 59 textes de la Pharmacopée.

■ Les étalons de référence de la Pharmacopée (ER) sont essentiels pour assurer la qualité des médicaments et de leurs ingrédients – conformément aux exigences de pharmacopée. Le catalogue de l’EDQM comprend 3 114 ER et évolue constamment pour s’adapter aux monographies de la Pharmacopée, ou pour remplacer les ER existants en cas de rupture des stocks correspondants. En 2021, la Commission a adopté 384 ER et l’EDQM a directement distribué les ER de la Pharmacopée dans 132 pays.

■ Le programme de certification de l’EDQM atteste du fait que la qualité des ingrédients pharmaceutiques entrant dans la composition des médicaments commercialisés en Europe peut être convenablement contrôlée par les normes qualité de la Pharmacopée. En 2021, 269 nouveaux certificats de conformité aux monographies de la Pharmacopée. (CEP) et 1 471 CEP révisés ont été délivrés.

■ Les audits et inspections sur site des établissements de production pharmaceutique (situés principalement en Inde et en Chine) se sont poursuivis à distance, en raison des restrictions de voyage qui ont également influé sur la capacité de l’EDQM à évaluer les demandes de CEP. Le projet pilote relatif à la réalisation d’inspections à distance en temps réel (RTEMIS, pour « Real-Time Remote Inspections ») s’est achevé avec succès. Les inspections pourront donc désormais se dérouler selon cette troisième modalité (y compris post-covid), les deux autres étant les inspections sur site et les examens sur dossier.

■ Le réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), responsable des programmes de contrôle qualité des médicaments circulant sur les marchés européens, a poursuivi ses activités pendant la pandémie. Le volume de travail dans le domaine des vaccins s’est considérablement accru, en raison de la pandémie de covid-19. Les lots de vaccins sont libérés après des contrôles qualité coordonnés avec soin par les OMCL, en vertu d’un programme mené sous l’égide de l’EDQM. Chaque lot de vaccin étant contrôlé par un OMCL avant d’être libéré sur le marché européen (UE/EEE), le rôle que le réseau et l’EDQM ont continué de jouer pendant la pandémie s’est avéré essentiel. Plus de 1 300 lots de vaccins contre la covid-19 (soit environ 4,5 milliards de doses) ont été libérés et distribués dans toute l’Europe et au-delà, depuis décembre 2020.

■ La médication constitue l’intervention la plus fréquente au sein des systèmes de santé. Différentes activités relatives à la Résolution CM/Res(2020)3 sur la mise en œuvre du suivi pharmaceutique au bénéfice des patients et des services de santé, élaborée par le Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH), ont eu lieu en 2021, pour promouvoir le concept de suivi pharmaceutique dans la pratique quotidienne à l’échelle nationale.

■ L’EDQM a continué de gérer le programme d’essais d’aptitude dans le domaine du sang (B-PTS) et le programme de management de la qualité dans le domaine du sang (B-QM) pour accompagner les établissements du sang dans la mise en œuvre de la législation de l’Union européenne sur le sang, ainsi que des normes exposées dans le guide pour la préparation, l’utilisation et l’assurance qualité des composants sanguins et les lignes directrices de bonnes pratiques. Depuis 2010, la Commission européenne et l’EDQM cofinancent ces deux programmes.

■ En 2021, l’EDQM a publié, en collaboration avec la Société européenne de reproduction humaine et d’embryologie, un livret sur la préservation de la fertilité, intitulé *Fertility preservation – A guide for people facing an illness or life events that may affect their fertility* (disponible en anglais uniquement).

■ Les travaux relatifs à une nouvelle édition du guide sur les critères de sécurité applicables aux produits cosmétiques destinés aux jeunes enfants, intitulé *Safe Cosmetics for Young Children* (2012, en anglais uniquement), se sont poursuivis en 2021, plus particulièrement au sujet des perturbateurs endocriniens et des nanomatériaux. Le réseau des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL) a également été très actif dans différents domaines, des écrans solaires aux vernis à ongles, en passant par les parfums et les produits de blanchiment de la peau.

■ Un nouveau guide technique sur le papier et le carton et un document sur les méthodes multianalytes pour le dosage des substances migrant à partir des encres d’impression ont été publiés. Ils comprennent des instructions spécifiques, à destination des exploitants d’entreprise, sur la manière d’éviter la présence de contaminants migrant à partir des matériaux pour contact alimentaire. Un rapport d’enquête sur les objets émaillés pour contact alimentaire est également paru (en anglais uniquement) sur le site web de l’EDQM.

■ Enfin, l’année 2021 a également été celle d’un changement au sein de la direction de l’EDQM, avec la nomination du Dr Petra Doerr au poste de directrice. Elle a remplacé le Dr Susanne Keitel, restée à la tête de l’EDQM pendant quatorze ans.



Les vingt ans du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade : promouvoir l'égalité et la diversité en Serbie. **Nadia Cuk**, chef adjointe du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade ; **Tobias Flessenkemper**, chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade ; **Ivica Dačić**, Président de l'Assemblée nationale de Serbie, et **Gordana Čomić**, ministre des Droits de l'homme et des minorités et du Dialogue social de Serbie (Belgrade, 19 mai 2021)



Lancement de la fresque « Kiko » dans le parc Valea Morilor, à l'occasion de la Journée internationale des enfants victimes innocentes d'agression (Chisinau, 4 juin 2021)

Action sur le terrain et mobilisation des ressources

ACTIONS MONDIALES

Le Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC), établi en Roumanie, a appuyé le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques avec plus de 400 activités organisées dans la région du Partenariat oriental, en Europe du Sud-Est et en Turquie, dans les pays du voisinage méridional ainsi qu'en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes. En 2021, cela s'est traduit notamment par une plus grande conformité des cadres juridiques des États de toutes les régions du monde avec la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et les exigences de l'État de droit, dont la protection des données. Les Fidji, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu ont été invités à adhérer à ce traité. Les capacités de réaction efficace de la justice pénale aux défis de la cybercriminalité, des preuves électroniques et des produits du crime en ligne ont été considérablement renforcées. En décembre 2021, pour gérer son portefeuille de projets, le C-PROC disposait d'un budget de plus de 38 millions d'euros cofinancé par l'Union européenne et par les contributions volontaires d'autres donateurs.

ÉTATS MEMBRES

En 2021, la coopération entre le Conseil de l'Europe et la DG REFORM de l'Union européenne a été renforcée par un nouvel accord-cadre intégrant huit nouveaux projets adaptés aux besoins des États membres de l'Union européenne dans le secteur de la justice (projets en Finlande, en Croatie, en Lettonie et en Slovénie) et dans celui de la lutte contre le blanchiment de capitaux (projets en Estonie, en Croatie, au Portugal et en Slovaquie).

Europe orientale

En République de Moldova, quatre nouveaux projets ont été lancés dans le domaine de la justice pénale, des prisons et de la probation, des élections ainsi que de l'égalité et de la diversité. Les compétences professionnelles du personnel pénitentiaire en matière de soins de santé et les capacités du ministère de l'Intérieur de dispenser des formations sur les garanties fondamentales contre les mauvais traitements ont été renforcées. Le guide méthodologique pour une gouvernance démocratique des établissements

scolaires a été mis à l'essai dans 50 établissements. Le Conseil pour l'égalité a approuvé sa première stratégie de suivi, garantissant une approche systématique. Des vidéos ciblées visant à accroître la participation électorale et des campagnes de sensibilisation aux abus sexuels sur les enfants ont été diffusées à la télévision et en ligne. La première plateforme multimedia numérique publique pour enfants Zuper.md et trois documentaires sur les droits de l'homme et les questions sociales ont été lancés avec le soutien du Conseil de l'Europe.

L'année 2021 a été celle du 25^e anniversaire de l'adhésion de la **Fédération de Russie** au Conseil de l'Europe, ce qui a donné lieu à un échange de lettres entre la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, et le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov. Le projet « **HELP III en Fédération de Russie** » s'est achevé en décembre.

En **Ukraine**, les domaines prioritaires en 2021 ont notamment été la mise en œuvre des réformes judiciaires conformément aux recommandations de la Commission de Venise, le soutien des personnes déplacées et des populations touchées par les conflits, et la poursuite de l'appui à la réforme de décentralisation. Un soutien a aussi été apporté en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul; en ce qui concerne l'application effective des normes européennes de lutte contre les mauvais traitements; dans le domaine des réformes pénitentiaires; dans la lutte contre le blanchiment de capitaux; dans la réforme de la justice pénale par le renforcement des institutions nationales essentielles. Le Conseil de l'Europe a partagé son expertise juridique et comparative entre pays pour que l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme devienne plus systématique. Avec l'appui du Conseil de l'Europe, le Bureau du procureur général a signé un mémorandum et constitué un groupe de travail avec les OSC spécialisées dans les médias pour améliorer la protection des journalistes. Les travaux sur la protection des données se sont poursuivis pour réformer le cadre juridique en vue de l'adhésion de l'Ukraine à la Convention 108+ et pour renforcer les institutions publiques concernées. Le Conseil de l'Europe a poursuivi ses travaux en faveur de la protection des minorités nationales, de l'inclusion des Roms par un meilleur accès aux pièces d'identité, de l'assistance électorale et de la participation civile.



Réunion annuelle du Conseil de surveillance civile (CMB). **Victor Zaharia**, membre du Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe; **Donche Boshkovski**, Unité de coopération en matière de police et de privation de liberté du Conseil de l'Europe; **George Tugushi**, expert juriste et ancien défenseur public (médiateur) de la Géorgie (Antalya, 27 octobre 2021)



Atelier sur les normes de la Convention d'Istanbul. **Nita Shala**, coordinatrice nationale sur la violence domestique; **Frank Power**, chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Pristina; et **Nita Bylykbashi Deliu**, cheffe de projet au Bureau du Conseil de l'Europe à Pristina (Pristina, 10 juin 2021)

Caucase du Sud

■ En **Arménie**, le projet « Appui pour l'exécution par l'Arménie des arrêts concernant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme » a été lancé en janvier 2021. Avec le soutien du Conseil de l'Europe, de nouveaux code pénal et code de procédure pénale ont été adoptés et les procédures d'évaluation des juges ont été révisées sur la base de l'Avis n° 17 (2014) du CCJE. Une analyse approfondie de la conformité de la législation et des politiques actuelles dans le domaine de la biomédecine avec les normes relatives aux droits de l'homme inscrites dans la Convention d'Oviedo a été effectuée, ce qui a préparé le terrain pour une éventuelle ratification de la convention. Les travaux se sont aussi poursuivis dans les domaines de la lutte contre la cybercriminalité et la corruption, le discours de haine et la discrimination; la protection des droits de l'homme dans les forces armées, les soins de santé en prison et la gouvernance locale. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités se sont poursuivies en ce qui concerne les normes dans le domaine des violences faites aux femmes. Une formation à la probation destinée aux juges, aux candidats à la fonction de juge et aux procureurs fait désormais partie du programme de l'Académie de justice.

■ En **Azerbaïdjan**, des projets spécifiques au pays, comprenant des activités de renforcement des capacités et des institutions, ont été exécutés dans les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'accent ayant été mis sur le système de recouvrement des avoirs, la sensibilisation aux normes dans le domaine des violences faites aux femmes et les autres normes relatives à l'égalité de genre et à la liberté des médias, l'amélioration de la gestion des tribunaux sur la base des outils et de la

méthodologie de la CEPEJ, ainsi que la poursuite de l'appui à la réforme pénitentiaire, dont le soutien à la réinsertion sociale des détenus. En ce qui concerne ce dernier point, avec la participation d'organisations de la société civile grâce à l'octroi de subventions dans le cadre du projet, 16 anciens détenus ont créé leur petite entreprise familiale, 122 personnes libérées ont amélioré leurs compétences professionnelles et, à la fin du projet, 11 d'entre elles avaient trouvé un emploi.

■ Un mémorandum de coopération a été signé le 30 novembre 2021 entre le Forum géorgien sur la gouvernance de l'internet et la Commission de l'économie sectorielle et de la politique économique du Parlement de **Géorgie**, avec l'aide du Conseil de l'Europe. Le mandat de cette dernière porte sur des sujets liés à l'internet. Le mémorandum prévoit la participation de cette dernière au Forum géorgien sur la gouvernance de l'internet et une coopération étroite, en particulier dans le domaine du processus législatif lié à l'internet. Il permet à toutes les parties prenantes de dialoguer, de se coordonner et de coopérer avec la commission parlementaire en charge du processus législatif dans le domaine de l'internet.

Europe du Sud-Est et Turquie

■ Au **niveau régional**, le soutien de la promotion de la bonne gouvernance et de l'autonomisation des Roms au niveau local a été rationalisé dans le cadre de la deuxième phase du programme régional conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ROMACTED.



Lancement du Manuel du droit pénitentiaire tunisien. Discours de **Fethi Jarray**, président de l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT), en présence de **Hasna Ben Slimane**, ministre de la Justice de la Tunisie. Projet cofinancé par les programmes conjoints Union européenne-Conseil de l'Europe « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud III) et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie » (PAII-T) (Tunis, 22 juin 2021)

■ En **Albanie**, le service d'assistance téléphonique mis en place pour accompagner le processus d'enregistrement des biens fonciers donne des informations et des conseils précieux aux citoyens en accordant une attention particulière aux femmes propriétaires. Les tribunaux albanais ont reçu des informations sur l'application de la méthodologie unifiée de collecte de données, préparée avec l'aide du Conseil de l'Europe, en vue de renforcer leur efficacité et la qualité de la justice rendue. La législation relative à la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a encore été améliorée avec l'adoption de la loi sur les relations avec les juridictions étrangères, de la loi sur le notariat et des règlements du Code électoral préparés avec l'aide du Conseil de l'Europe.

■ En **Bosnie-Herzégovine**, le lancement de la toute première assemblée des citoyens en tant que moyen de renforcer l'engagement démocratique à Mostar est l'une des réalisations les plus remarquables. Le conseil municipal de Mostar a adopté un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées par les citoyens. Les approches sur mesure sont demeurées la voie privilégiée dans divers domaines, dont la gestion des peines des détenus violents et extrémistes; les partenariats avec la société civile ont été une caractéristique importante du soutien des initiatives de lutte contre la traite des êtres humains et la discrimination. Le nouveau Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025 a été adopté par le Comité des Ministres en décembre.

■ Au **Monténégro**, le nouveau Code d'éthique des notaires et le Code d'éthique des interprètes et traducteurs assermentés ont été adoptés avec l'appui du Conseil de l'Europe. L'inauguration du centre juridique des droits de l'homme a aussi favorisé l'accès des groupes défavorisés et marginalisés aux services d'aide juridictionnelle gratuite. Après l'adoption de la loi sur le partenariat civil pour les couples de même sexe, deux

règlements complétant et rendant opérationnelle cette dernière, ont été adoptés, ce qui a permis aux premiers couples LGBTI de faire enregistrer leur relation par les services municipaux. Le Conseil de l'Europe a contribué à l'amélioration du système de gestion des dossiers, ce qui a permis de réduire le temps nécessaire à la collecte des données sur la personne ou l'entité faisant l'objet d'une enquête à partir de différentes bases de données, grâce à une fonction essentielle qui permet de filtrer rapidement les transactions financières et facilite le traitement analytique.

■ En **Macédoine du Nord**, l'harmonisation de 13 lois avec la loi sur la protection contre la discrimination et la prévention de ce phénomène a été facilitée par des recommandations pertinentes d'experts du Conseil de l'Europe, tandis que le gouvernement a adopté les amendements à la loi sur le registre concernant la reconnaissance juridique du genre. La campagne de sensibilisation à l'aide juridictionnelle gratuite, qui a mis l'accent en particulier sur les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, a touché plus de 300 000 personnes. Des formations à l'identification et à l'orientation des enfants potentiellement victimes de la traite ont été dispensées à 1 984 responsables de l'éducation.

■ En **Serbie**, avec le soutien du Conseil de l'Europe, les règles et procédures du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil supérieur des procureurs ont été révisées pour donner aux juges et aux procureurs la possibilité de signaler toute influence indue de responsables politiques, de médias ou d'entreprises. Les recommandations formulées dans le cadre de l'expertise législative du Conseil de l'Europe sur la loi anti-discrimination modifiée et sur la nouvelle loi sur l'égalité de genre ont été prises en compte. Dans le domaine de l'éducation, le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie a été inclus dans la Stratégie de développement de l'éducation 2030 qui cherche à avoir un effet positif à long terme sur l'ensemble du système éducatif.



Atelier sur la législation pénale récemment adoptée en Arménie. **Martina Schmidt**, cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Erevan ; **Gayane Hovhannisyan**, responsable du projet sur la justice pénale, et des formateurs de l'Académie de justice d'Arménie et de l'École des avocats d'Arménie (Aghveran, 1^{er} octobre 2021)



Conférence « Les instances indépendantes au service des citoyens – Renforcement des droits de l'homme en Tunisie », lauréats du concours photo « Laisse parler tes yeux », en présence d'**André Parant**, ambassadeur de France en Tunisie ; **Marcus Cornaro**, ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie ; et **Pilar Morales**, cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie (Tunis, 26 mai 2021)

■ En **Turquie**, des recommandations sur la législation et les politiques institutionnelles ont été formulées par le Conseil de l'Europe pour favoriser la qualité du raisonnement sous-tendant les jugements et développer de bonnes pratiques ou mener des réformes structurelles pour mieux harmoniser l'application des normes fixées par la Cour européenne des droits de l'homme. Des modifications législatives visant à renforcer l'efficacité des conseils de surveillance civile ont été adoptées par la Grande Assemblée nationale en juin et le Plan d'action pour un système de justice administrative réformé a été finalisé en coopération avec les acteurs institutionnels. Les domaines d'intervention du Conseil de l'Europe ont été élargis avec le lancement de nouveaux projets portant sur l'efficacité des juridictions compétentes en matière familiale, l'accès des femmes à la justice et le soutien de la mise en œuvre effective des décisions de la Cour constitutionnelle dans le domaine des droits fondamentaux.

ÉTATS NON MEMBRES

■ Au **Kosovo**¹², les services judiciaires sont en cours de numérisation avec le soutien du Conseil de l'Europe. Par exemple, un nouveau service en ligne de demande de casier judiciaire a été créé et est désormais utilisé par les citoyens, ce qui améliore l'accès à la justice en particulier en temps de pandémie. La deuxième évaluation, par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a été menée pour servir de base à des interventions plus approfondies du Conseil de l'Europe et devrait contribuer à l'amélioration de la cohérence et des synergies avec d'autres

activités en cours et/ou prévues dans le domaine de la lutte contre la traite. Une campagne locale contre le discours de haine intitulée « Bloquer la haine, partager l'amour » a été lancée. Le Comité des Ministres a pris note de l'aperçu des activités de coopération au Kosovo* en décembre.

Voisinage méridional

■ Dans la région du sud de la Méditerranée, le Conseil de l'Europe a réalisé une étude de référence sur le traitement de la violence à l'égard des femmes dans les médias en **Algérie**, au **Liban**, au **Maroc** et en **Tunisie**, qui servira de base à des discussions entre les représentants des médias et les institutions chargées de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les OSC sur une approche régionale visant à assurer une meilleure couverture médiatique de la question. Le logiciel d'analyse d'impact sur la protection des données (PIA) mis au point par l'autorité française de protection des données (CNIL) a été traduit en arabe et est en cours de téléchargement sur le site de la CNIL. Les professionnels de la protection des données concernés pourront ainsi recourir à un outil reconnu lors de la réalisation d'analyses d'impact sur la protection des données.

■ En **Tunisie**, l'appui apporté à des organismes indépendants a été maintenu, y compris depuis l'état d'urgence, pour promouvoir leur efficacité dans l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles et statutaires. Un soutien a ainsi été apporté à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) par la Commission de Venise, à la création d'un centre de ressources en ligne pour la régulation de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), à l'autorégulation et à l'éducation aux médias et à l'Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP) avec la mise à disposition

12. Toute référence au Kosovo dans le présent texte, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



Atelier organisé dans le cadre du projet « Renforcement du soutien aux droits de l'homme et aux soins de santé dans le système pénitentiaire », financé par le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie (Tsinandali, 18 novembre 2021)



Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, **Bjorn Berge**, au lancement du projet conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « Soutenir la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux » (Strasbourg, 23 septembre 2021)

d'un kit de sensibilisation à la protection des données destiné au secteur de la santé. Le Conseil de l'Europe a apporté son soutien à l'Autorité nationale pour la prévention de la torture (INPT) aux fins de la création du mécanisme national de prévention de la torture. En outre, l'accent a été largement mis sur la lutte contre la traite des êtres humains avec pour point culminant la mise en place du mécanisme national d'orientation des victimes de la traite. Le soutien du Congrès a débouché sur une évaluation, par les 350 collectivités de Tunisie, du processus de décentralisation lancé en 2018 avec des recommandations sur son amélioration et un appui spécialisé pour la révision du système des impôts locaux. Un soutien important a aussi été apporté dans les domaines de la justice, des prisons, de l'accès à l'information et de la lutte contre la violence fondée sur le genre.

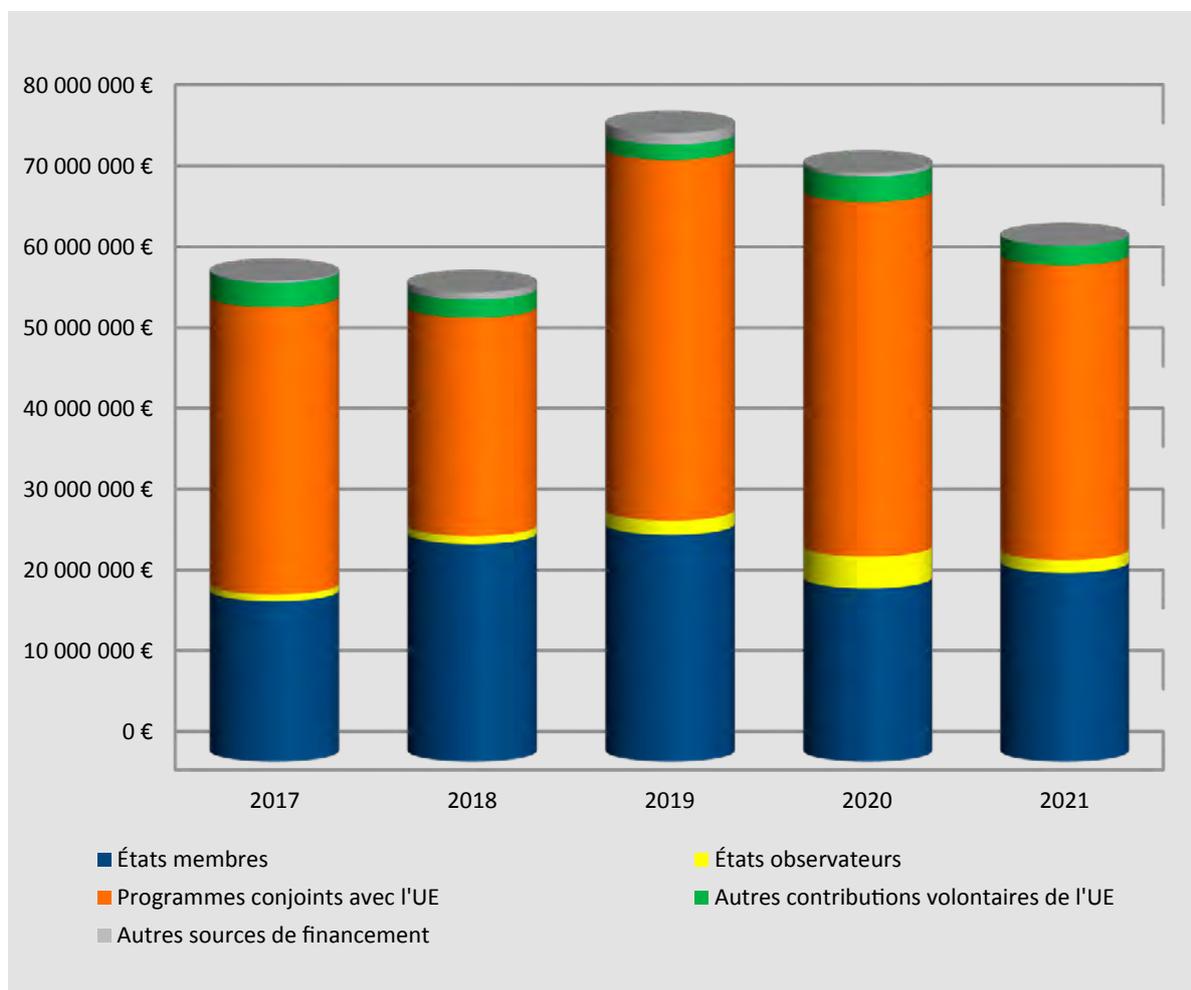
■ Au **Maroc**, un soutien a été apporté à un programme de renforcement des capacités à grande échelle lancé par la présidence du ministère public du Maroc pour permettre aux juges et aux procureurs d'acquérir une meilleure connaissance du système international et marocain de protection des droits de l'homme. L'évaluation du risque de corruption dans le secteur bancaire marocain, préparée en étroite coopération avec les parties prenantes marocaines, a été finalisée pour aider les institutions concernées à mieux comprendre les menaces et les risques liés à la corruption au niveau national. Le Congrès a apporté un appui spécialisé en vue de la révision du cadre législatif aux trois niveaux de gouvernance territoriale. Le Conseil de l'Europe a commencé à exécuter le programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne visant à appuyer le mécanisme national de prévention de la torture et le développement du rôle clé du Parlement marocain.

Asie centrale

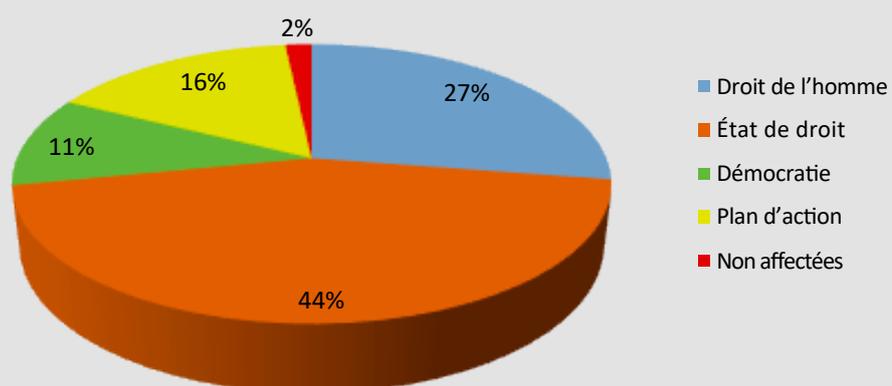
■ En Asie centrale, le Conseil de l'Europe continue à mettre en œuvre le programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sur l'État de droit en Asie centrale. En 2021, la Commission de Venise a adopté trois avis concernant le **Kazakhstan** et un avis concernant le **Kirghizistan**. Trente-sept professionnels du droit du **Kazakhstan**, de la **République kirghize**, du **Tadjikistan** et de l'**Ouzbékistan** ont été formés pour devenir des tuteurs nationaux du programme HELP et dispenser des formations HELP à d'autres professionnels sur le terrain. Une expertise juridique a été fournie pour mettre la législation nationale du **Kazakhstan** en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des lanceurs d'alerte. Un soutien continu est apporté à l'**Ouzbékistan** pour la mise en place de l'Agence de lutte contre la corruption (ACA). Les autorités kirghizes ont bénéficié de conseils sur les avantages et les défis potentiels de l'adhésion du **Kirghizistan** à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

Recettes extrabudgétaires pour 2020 (en euros)



RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER DU PROGRAMME ET BUDGET 2021



RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER	Euros
DROITS DE L'HOMME	17 537 925,82
ÉTAT DE DROIT	28 423 668,75
DÉMOCRATIE	6 720 816,14
PLAN D'ACTION	10 174 005,5
NON AFFECTÉES	1 077 158,00
GRAND TOTAL	63 933 574,21



61^e réunion du Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (Strasbourg, 24 septembre 2021)

Droit international public

www.coe.int/en/web/cahdi

Le Conseil de l'Europe facilite les échanges et coordonne les vues de ses États membres dans le domaine du droit international public par l'intermédiaire du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des 47 États membres du Conseil de l'Europe, des 5 États observateurs auprès du Conseil de l'Europe, de 5 autres États observateurs auprès du CAHDI et de 11 organisations internationales participantes. En 2021, plus de 100 experts ont participé à chacune des deux réunions du CAHDI, l'une tenue par vidéoconférence et l'autre en format hybride.

■ Dans sa fonction phare d'« Observatoire européen des réserves aux traités internationaux », le CAHDI examine les réserves et déclarations sujettes à objection dans les traités internationaux élaborés au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi les conventions des Nations Unies. Cette activité, qui porte sur 29 réserves et/ou déclarations en 2021, contribue à un dialogue important au niveau international et a un impact sur les actions ultérieures des États en ce qui concerne leurs réserves et/ou déclarations respectives.

■ L'un des principaux rôles du CAHDI est de fournir des avis juridiques au Comité des Ministres. À cet égard, le CAHDI a préparé trois avis juridiques sur les recommandations suivantes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, respectivement: Recommandation 2191 (2020) sur l'« Immigration d'investisseurs »; Recommandation 2197 (2021) sur « La protection des victimes de déplacements arbitraires »; Recommandation 2201 (2021) sur « Les violations des droits de l'homme au Bélarus nécessitent une enquête internationale ».

■ Le CAHDI a également échangé des vues sur les immunités des États et des organisations internationales, les immunités diplomatiques et consulaires y compris les situations liées à la covid-19.

■ Un séminaire d'experts sur « Les accords non juridiquement contraignants en droit international », organisé par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et l'Université de Potsdam dans le cadre de la présidence allemande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, s'est tenu le vendredi 26 mars 2021, à l'occasion de la 60^e réunion du CAHDI. En outre, le CAHDI a publié les actes du séminaire.

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec l'ONU et les tribunaux internationaux. Il a eu des échanges de vues avec M. Robert Spano, président de la Cour européenne des droits de l'homme; M. Emmanuel Decaux et M. Erkki Kourula, président et vice-président de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE; M. Peter Lewis, greffier de la Cour pénale internationale; M^{me} Joan E. Donoghue, présidente de la Cour internationale de justice, et M. Mahmoud D. Hmoud, président de la Commission du droit international.

■ En outre, le CAHDI a participé en tant qu'observateur aux travaux du groupe ad hoc 47+1 sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.



Conférence de presse de **Daniel Hölting**, Directeur de la communication et Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les crimes de haine antisémites et antimusulmans et toute forme d'intolérance religieuse, dans le cadre de la session de l'Assemblée du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 22 juin 2021)



Jeremy Moakes, chef de la Division de la communication numérique et éditoriale, dans le studio de télévision du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 octobre 2021)

Communication

La Direction de la communication (DC), qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les relais d'opinion et réseaux européens, a œuvré en 2021 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET EN LIGNE

Début septembre, dans le cadre de la réforme organisationnelle actuelle et faisant suite à une étude de faisabilité visant à garantir les modalités d'une collaboration étroite, la Direction de la communication a décidé de transférer la responsabilité de la gestion des studios de télévision et de radio et de la production audiovisuelle au Service interprétation, déplacements, événements et multimédia (ITEM). Les comptes de l'Organisation sur les médias sociaux ont également été passés en revue et des recommandations de changements à apporter ont été formulées et soumises au Secrétaire Général adjoint.

Trois nouvelles sections ont été créées sur le site *Impact de la Convention européenne des droits de l'homme* – Droits de l'homme et santé, Protection contre la violence à l'égard des femmes et Droits humains et environnement – et sont proposées dans cinq langues (anglais, français, allemand, russe et turc). Trois films d'animation sur ces thèmes ont été réalisés, avec des voix off en anglais et français et des sous-titres en allemand, russe et turc. De nouvelles présentations d'affaires ont également été ajoutées sur le site.

Ayant créé un portail de la société civile en réponse à une décision du Comité des Ministres et en concertation avec le Cabinet et les MAE, la DC a entrepris une révision approfondie des contenus proposés. Les Représentations permanentes ont été invitées à soumettre leurs commentaires au GR-DEM en septembre.

Cent soixante-dix demandes individuelles ont été traitées et clôturées en 2021 dans l'AMS, concernant le web, les médias sociaux, des projets audiovisuels ou un soutien rédactionnel.

La DC a collaboré de manière étroite et intense avec la Direction des technologies de l'information (DIT) en vue de préparer la migration vers la nouvelle plateforme Liferay DXP.

En septembre, la DC a contribué au Forum de la démocratie d'Athènes, au moyen d'un film promotionnel, de supports visuels et d'un soutien concernant les médias sociaux; en octobre, elle a présenté la plateforme en ligne du Conseil de l'Europe lors du Forum des droits fondamentaux; en novembre, elle a mis en œuvre un vaste dispositif consacré aux médias sociaux, développé conjointement avec la DGII, à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

La DC a poursuivi son action visant à professionnaliser la communication au sein de l'Organisation, apportant son concours à plusieurs équipes pour l'élaboration de plans de communication. Cette aide a été particulièrement utile pour les nouvelles équipes, comme celles de la division Élections et participation démocratique et de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier à l'occasion des courses de Strasbourg en août, de la conférence « Elsa - Rule of Law » à Vienne en novembre et au Salon du livre de Francfort en octobre qui a accueilli 73 500 personnes. Cependant, en 2021, de nombreux événements grand public et spécialisés ont de nouveau été annulés ou reportés.



36^e édition du concours de plaidoiries René Cassin, organisée par la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg et la Fondation René Cassin, avec le soutien du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 30 septembre 2021)

■ La situation sanitaire a également eu un fort impact sur les programmes de visite et de sensibilisation. Plus de 6 200 personnes (200 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe, à Strasbourg et en ligne. Plus de 100 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées. Pour permettre une découverte virtuelle de l'architecture, du fonctionnement et des réalisations de l'Organisation, les visites commentées en vidéo de cinq bâtiments du Conseil ont été préparées en allemand, italien et russe et complétées par un sixième bâtiment, l'Observatoire européen de l'audiovisuel en trois langues. Par ailleurs les visites du Palais de l'Europe et du Palais des droits de l'homme ont été préparées en langue des signes française et en langue des signes internationale. Un projet de jeu éducatif sur le fonctionnement et les résultats de l'Organisation, pour les visiteurs du quartier européen est aussi en préparation.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la neuvième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme : 66 équipes de 24 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative à la protection des données et de la vie privée en temps de pandémie. La finale s'est déroulée en ligne en mai 2021 et a rassemblé 18 équipes. À l'occasion du ELSA Day consacré cette année à la censure et Internet, les travaux du Conseil ont été présentés lors de 40 événements dans 15 pays. Plusieurs webinaires et vidéos spécialisés ont également été organisés avec le réseau ELSA.

■ Les publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation, avec en particulier plusieurs guides pédagogiques de référence ainsi que les versions italienne, croate, ukrainienne, portugaise, lettone et irlandaise du titre *Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme*.

■ Les plateformes de publications en ligne continuent à développer l'offre de produits numériques, en proposant près de 2 400 fichiers PDF et epub. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur le site edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur book.coe.int, la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. La fréquentation totale des deux sites est de près de 643 000 visites sur l'année et le nombre d'abonnés aux informations sur les publications a dépassé 30 000 contacts. Par ailleurs, plus de 2 500 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec plus de 1 060 000 livres consultés en 2021.

■ De nouveaux supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et promus à travers la base de contacts (près de 15 000 destinataires) et auprès de sites partenaires. En particulier, une nouvelle brochure intitulée *The European Convention on human rights in practice – Teaching resources* a été publiée et sera traduite dans d'autres langues. Un nouvel outil de présentation de l'Organisation et de ses résultats, en version digitale Powerpoint, est également en cours de préparation. Une vingtaine de brochures d'information ont également été révisées ou traduites. Par ailleurs, 135 accords de reproduction ou traduction ont été finalisés.

■ L'identité visuelle a été renforcée dans l'Organisation grâce à des gabarits harmonisés et la révision du manuel d'identité visuelle pour les supports généraux ou événementiels, et la mise en œuvre d'une identité conjointe révisée avec l'Union européenne. Un ensemble de nouveaux produits a été développé pour assurer l'identité institutionnelle dans les bureaux extérieurs de l'Organisation et lors des visioconférences.



Techniciens dans le studio TV du Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 11 octobre 2021)

Contributions des États membres au Conseil de l'Europe en 2021 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

Albanie	534 839,71		
Allemagne	38 254 163,00		
Andorre	262 488,17		
Arménie	537 214,84		
Autriche	6 014 714,06		
Azerbaïdjan	1 108 525,49		
Belgique	8 455 280,90		
Bosnie-Herzégovine	603 172,48		
Bulgarie	1 330 724,39		
Chypre	556 754,29		
Croatie	1 157 613,76		
Danemark	5 004 627,18		
Espagne	19 938 979,32		
Estonie	552 907,91		
Finlande	3 755 461,99		
France	40 296 966,76		
Géorgie	582 201,97		
Grèce	3 440 993,73		
Hongrie	2 493 884,73		
Irlande	4 802 464,44		
Islande	557 600,71		
Italie	37 323 106,45		
Lettonie	638 268,46		
Liechtenstein	400 434,26		
Lituanie	893 084,93		
		Luxembourg	1 273 740,12
		Macédoine du Nord	537 858,88
		Malte	422 232,11
		République de Moldova	378 942,58
		Monaco	380 080,67
		Monténégro	540 735,05
		Norvège	5 797 151,30
		Pays-Bas	12 004 393,45
		Pologne	9 189 556,66
		Portugal	3 513 393,99
		Roumanie	4 225 448,71
		Royaume-Uni	34 689 796,20
		Fédération de Russie	33 949 208,77
		Saint-Marin	148 285,69
		Serbie	1 207 912,78
		République slovaque	1 736 952,11
		Slovénie	903 709,02
		Suède	7 743 479,58
		Suisse	9 401 536,08
		République tchèque	3 681 800,74
		Turquie	15 477 957,61
		Ukraine	4 112 713,77
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	330 813 359,80

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2021 (en euros)

ÉTATS MEMBRES			
Norvège	6 963 046,83	Luxembourg	126 870,00
Allemagne	3 607 465,00	Fédération de Russie	123 047,18
Suède	2 264 043,04	République tchèque	114 862,39
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	2 200 000,00	Chypre	92 555,03
Finlande	1 286 737,92	Turquie	52 109,71
Suisse	970 094,03	Roumanie	50 000,00
Pays-Bas	719 200,00	Slovénie	36 500,00
Royaume-Uni	636 682,67	Liechtenstein	33 635,74
Danemark	600 058,17	Andorre	21 300,00
Espace économique européen (EEE) ²	595 189,58	Malte	20 000,00
France	560 434,93	Estonie	14 000,00
Hongrie	530 000,00	Arménie	12 500,00
Belgique	357 936,00	Azerbaïdjan	10 270,98
Irlande	275 500,00	Lituanie	7 000,00
Portugal	232 500,00	Serbie	7 000,00
Espagne	200 000,00	Islande	6 219,09
Italie	190 761,45	République slovaque	5 000,00
Autriche	155 000,00	Grèce	4 000,00
Pologne	144 106,75	Croatie	2 000,00
Monaco	130 000,00	République de Moldova	527,09
		TOTAL ÉTATS MEMBRES	23 358 153,58

1. Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

ÉTATS OBSERVATEURS

États-Unis d'Amérique	1 355 273,16
Japon	221 763,01
Canada	5 000,00

TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS 1 582 036,17**UNION EUROPÉENNE**

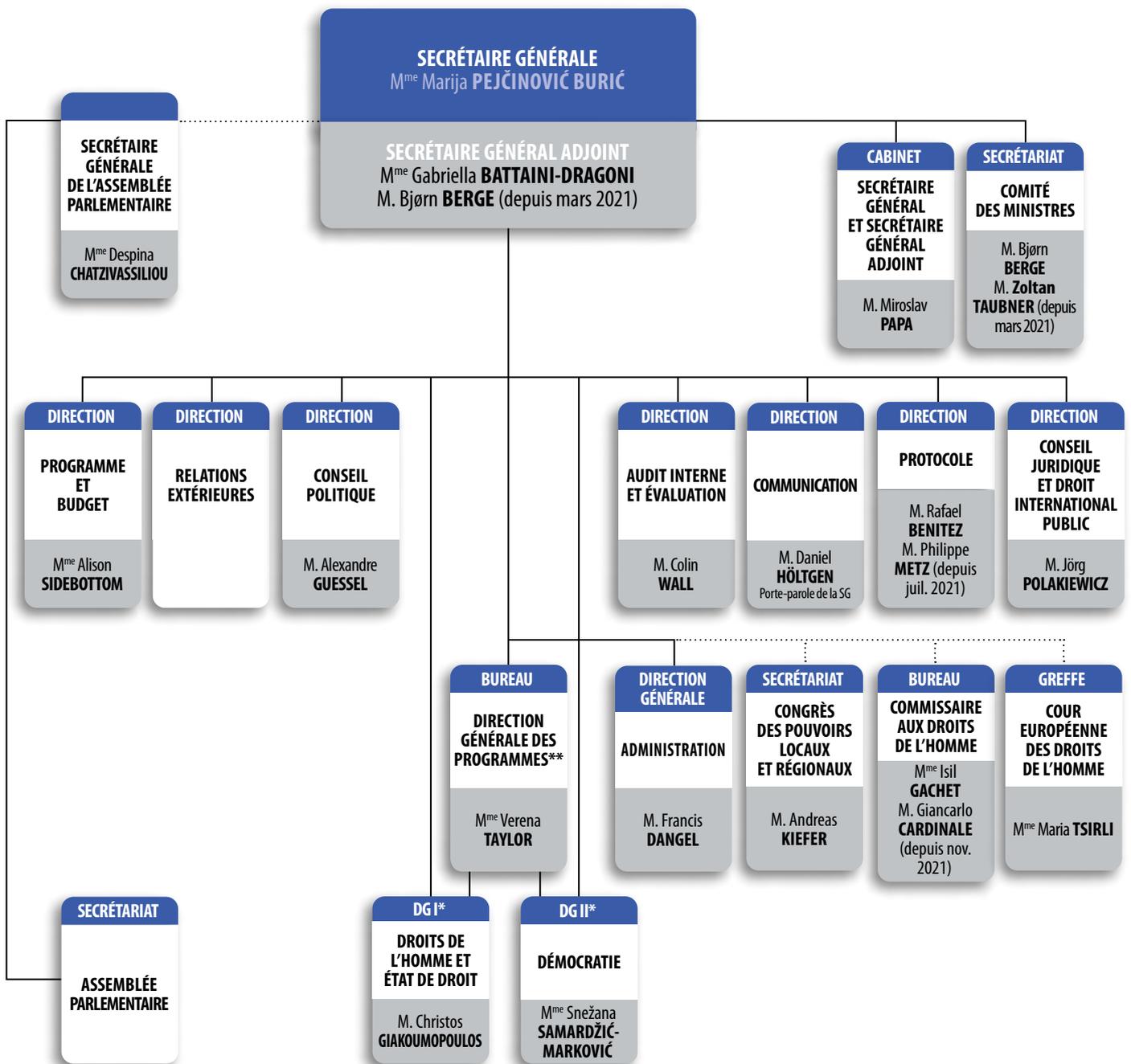
Programmes conjoints	36 506 094,46
Autres contributions volontaires	2 409 780,00

TOTAL UNION EUROPÉENNE 38 915 874,46**AUTRES**

Australie	20 010,00
Václav Havel Library	15 000,00
Française des jeux	10 000,00
Université linguistique d'État de Moscou	10 000,00
République de Corée	10 000,00
Fondation Charta 77	7 500,00
Iles Féroé	5 000,00

TOTAL AUTRES 77 510,00**GRAND TOTAL 2021 63 933 574,21**

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2021



* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général.

** Le Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales.

Cette publication présente les travaux menés au cours de l'année 2021 par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe, en proposant une sélection de points forts et de réalisations de l'Organisation.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.